RAPPORT THÉRIEN

RAPPORT FINAL DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE HOCKEY MINEUR AU QUÉBEC

VERS UN DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX
DU HOCKEY AU QUÉBEC

Québec

"VERS UN DEVELOPPEMENT HARMONIEUX DU HOCKEY AU QUEBEC"

RAPPORT THERIEN

RAPPORT FINAL DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE HOCKEY MINEUR AU QUEBEC

Juin 1989

90-01794/

AVANT-PROPOS

Le présent rapport portant sur le hockey mineur au Québec est le résultat du travail réalisé par un groupe mis sur pied en mars 1988, à la demande du Premier ministre Robert Bourassa.

Le rapport du groupe de travail sur le hockey mineur au Québec est en quelque sorte l'aboutissement d'un long processus d'analyses, de consultations et de réflexions sur la situation du hockey mineur au Québec, tant dans la quantité des participants que dans la qualité du jeu et de son développement.

Depuis bon nombre d'années, des intervenants ont fait entendre un signal d'alarme et ont démontré la nécessité d'organiser un redressement du hockey.

A l'intérieur d'une longue démarche de consultation et suite à un rapport préliminaire publié à l'automne 1988, le groupe de travail a constaté une nouvelle dynamique. Les bénévoles dans le domaine du hockey sont nombreux, de plus en plus expérimentés, plus sensibles aux valeurs que doit véhiculer cette activité sportive très populaire dans notre société. Il y a actuellement au Québec une grande volonté des gens à participer au développement du hockey. Ce phénomène a pris une ampleur suffisante pour justifier un engagement politique.

Les membres du groupe de travail ont convenu que les recommandations du rapport, que ce soit dans un but d'éducation ou de développement, devaient s'orienter vers une préoccupation du développement intégral de celui ou de celle qui pratique ce sport. Quelques recommandations, si elles sont appliquées, perturberont peut-être les mentalités de certains milieux, mais auront sûrement des incidences positives sur le travail des intervenants, quel que soit leur niveau. Tout sera mis en oeuvre **en vue d'un développement harmonieux du hockey au Québec.**

En conclusion, je souhaite que les instances gouvernementales ainsi que les organismes et les individus impliqués dans le hockey prennent connaissance du présent rapport et participent à la réalisation de ses objectifs.

Robert Thérien,
député du comté de Rousseau et
président du groupe de travail sur le
hockey mineur au Québec

COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

Monsieur Robert Thérien	Président, député du comté de Rousseau
Monsieur Pierre Vaillancourt	Secrétaire
Madame Lise Angers	Regroupement québécois du loisir municipal
Monsieur Guy Blondeau	Directeur exécutif de la Fédération québécoise de hockey sur glace
Monsieur Jocelyn Dumont	Représentant des parents et des entraîneurs
Monsieur Gilbert Gagnon	Ministère de l'Education
Monsieur Alain Lavarenne	Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
Monsieur Jacques Lemaire	Club de hockey Les Canadiens de Montréal
Monsieur Claude Martel	Représentant de l'Association des arénas
Monsieur Claude Parent	Directeur général de la Fédération québécoise du sport étudiant
Monsieur Léo Pétrin	Représentant des Commissions scolaires

Messieurs Jean Tessier du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Mario DeGuise, président de la Fédération québécoise de hockey sur glace et Alain Chainey, du Club de hockey Les Nordiques de Québec, ont participé à la première partie des consultations.

CONSEILLERS

Le président du groupe de travail s'est adjoint les conseillers suivants:

Monsieur Michel Charland	Mauricie (Trois-Rivières ouest)
Monsieur Jacques Emond	Cégep de Rivière-du-Loup
Monsieur Georges Larivière	Université de Montréal
Monsieur Hugues Le Blanc	Université de Sherbrooke
Monsieur Jean Trottier	Comité des jeunes de Rosemont

L'assistance à la rédaction a été assurée par l'Institut du plein-air québécois, Rivière-du-Loup.

REMERCIEMENTS

La contribution des bénévoles... c'est l'essentiel[1]!

Le groupe de travail désire souligner la collaboration des organismes et des personnes qui sont intervenus tout au long des audiences.

Les membres du groupe de travail sur le hockey au Québec remercient tous ces collaborateurs, spécialement **les bénévoles qui constituent un rouage indispensable au développement harmonieux du hockey au Québec.**

Les membres du groupe de travail en sont conscients et par la présentation de ce rapport final, ils veulent leur donner les éléments nécessaires pour faciliter leur travail et leur permettre de s'épanouir.

---

1. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Le bénévolat, un loisir, encart inséré dans Le Soleil et la Presse, samedi 22 avril 1989.

TABLE DES MATIERES

Introduction

1. L'origine 1
2. La consultation 2
3. La rédaction 2
4. Le sommaire du rapport final 2
5. Composantes du hockey amateur au Québec 4

PREMIERE PARTIE: LA PROBLEMATIQUE DU HOCKEY

CHAPITRE 1 - UN CONSTAT GENERAL 5

1.1 Les points forts 7
1.2 Les points faibles 11

CHAPITRE 2 - LES PRINCIPALES COMPOSANTES DU HOCKEY AU QUEBEC 17

2.1 Les groupes d'âge des joueurs 19
2.2 Les instructeurs et les entraîneurs 23
2.3 Les parents 25
2.4 L'arbitrage et les règles du jeu 25
2.5 Les activités durant une saison 27
2.6 L'organisation locale 28
2.7 Les installations et les équipements 29

CHAPITRE 3 - LE HOCKEY FEMININ 31

CHAPITRE 4 - LA GESTION DU HOCKEY AU QUEBEC 35

4.1 La structure de régie 37
4.2 La philosophie, les objectifs et les programmes 37
4.3 Les mécanismes de communication et de fonctionnement 38
4.4 Les finances 38

CHAPITRE 5 - LES COMPOSANTES EXTERIEURES DE LA PRATIQUE DU HOCKEY AU QUEBEC 43

5.1 La LNH 43
5.2 Les mass-médias 44
5.3 Les commanditaires 44

DEUXIEME PARTIE: ENONCE D'ORIENTATION ET MODELE DE DEVELOPPEMENT

CHAPITRE 6 - ENONCE D'ORIENTATION ET MODELE DE DEVELOPPEMENT 48

6.1 Prémisse 49
6.2 Orientation philosophique 49
6.3 Axes majeurs de développement 50
6.4 Modèle de développement du hockey au Québec 50
6.5 Nouvelle formule de classification des joueurs 53

TROISIEME PARTIE: RECOMMANDATIONS

CHAPITRE 7 - RECOMMANDATIONS SUR LES PRINCIPALES COMPOSANTES 59

7.1 Les groupes d'âge des joueurs 61
7.2 Les instructeurs et les entraîneurs 76
7.3 Les parents 85
7.4 L'arbitrage et les règles du jeu 88
7.5 L'organisation locale 92
7.6 Les installations et les équipements 95

CHAPITRE 8 - RECOMMANDATIONS SUR LE HOCKEY FEMININ 98

CHAPITRE 9 - RECOMMANDATIONS A LA FEDERATION QUEBECOISE DE HOCKEY SUR GLACE 100

9.1 La structure de régie 102
9.2 La philosophie, les objectifs et les programmes 103
9.3 Les mécanismes de communication et de fonctionnement 104
9.4 Sources de financement 106

CHAPITRE 10 - RECOMMANDATIONS SUR LES COMPOSANTES EXTERIEURES 107

10.1 La LNH 108
10.2 L'Association des joueurs de la LNH 109
10.3 Les clubs de hockey professionnel du Québec 110
10.4 L'Association canadienne des professionnels du hockey 111
10.5 Les mass-médias 112
10.6 Les commanditaires et les ressources 113

10.7 La recherche universitaire 114
10.8 Les municipalités 115
10.9 La RSSQ 116
10.10 Le ministère de la Justice 117

QUATRIEME PARTIE: APPLICATION

CHAPITRE 11 - APPLICATION DU RAPPORT 119

11.1 Comité de suivi 119
11.2 Implications financières du gouvernement 120

Conclusion 121

Bibliographie 123

Annexes 125

FIGURES

1. Modèle de la problématique du hockey 4

2. Modèle de développement du hockey au Québec 51

TABLEAU

1. Nombre d'équipes inscrites à la FQHG dans chaque division 12

2. Système actuel de la FQHG 54

3. Recommandation du groupe de travail 54

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 Etapes de consultations du groupe de travail 126

Annexe 2 Un méthode d'apprentissage de base, la formule MAGH 127

Annexe 3 Programme "Hockey 2000"..... 128

INTRODUCTION

1. L'origine

Le 1er mars 1988, le Premier ministre Robert Bourassa confiait au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche ainsi qu'au ministère de l'Education le mandat d'étudier la situation du hockey mineur au Québec et de formuler des recommandations. Ce mandat se lisait comme suit:

> **"Le mandat:**
>
> Procéder à une analyse de la situation actuelle, en évaluer les forces et les faiblesses et soumettre aux ministres concernés un projet qui prendra la forme d'un énoncé d'orientation et de mesures pour faciliter le développement du hockey mineur.
>
> **L'énoncé d'orientation:**
>
> Cet énoncé portera sur les éléments suivants:
>
> - un modèle privilégié pour assurer le développement du hockey mineur au Québec en conformité avec le comportement humain, intégral et harmonieux des jeunes joueurs pratiquant ce sport;
> - des solutions pour impliquer les structures scolaires, élémentaires et secondaires dans l'apprentissage et la pratique du hockey sur glace, en harmonie avec les autres intervenants et dans le respect des finalités propres du système scolaire;
> - des solutions pour alléger le fardeau financier inhérent à l'initiation et la pratique de ce sport[2].

Le ministre du MLCP annonçait, à la même date, la création d'un groupe de travail sous la présidence de Monsieur Robert Thérien, député du comté de Rousseau.

---

2. Cabinet du Premier Ministre, Le gouvernement forme un groupe de travail sur la situation du hockey mineur, communiqué, 1er mars 1988.

2. La consultation

Ce groupe de travail a procédé, au cours de 1988, à de nombreuses audiences publiques dans les régions du Québec. Un rapport préliminaire fut émis à l'automne 1988 dans le but de provoquer une plus grande consultation découlant des réactions à ce premier rapport (annexe no 1).

3. La rédaction

Au début de février 1989, cinq personnes nommées par le président, s'ajoutèrent au groupe de travail comme conseillers.

Entre le 8 mars et le 28 avril 1989, les membres du groupe de travail se réunirent à plusieurs reprises et procédèrent à:

- l'analyse de la problématique du hockey amateur au Québec:

    - à partir des indices rapportés dans les mémoires, les documents reçus de divers milieux et grâce à l'expertise de ses membres, le groupe de travail a identifié les points forts et les composantes de la problématique;

- l'élaboration de recommandations et de moyens d'application:

    - à la lumière du diagnostic, les membres du groupe complétèrent leur mandat en formulant certaines recommandations.

Par la suite, les cinq conseillers eurent le mandat de compléter la rédaction du rapport final en collaboration avec l'Institut du plein-air québécois.

4. Le sommaire du rapport final

Le rapport final du groupe de travail sur le hockey mineur au Québec se divise en quatre parties:

A partir d'un constat général où sont énoncés les principaux points forts et points faibles, la première partie expose la problématique du hockey avec chacune des composantes de ce sport tel que pratiqué au Québec.

Un énoncé d'orientation et un modèle de développement du hockey québécois constituent la deuxième partie du rapport.

La troisième partie du rapport contient les recommandations du groupe de travail fondées sur des objectifs précis afin de favoriser un développement harmonieux du hockey au Québec.

Reconnaissant la nécessité que soient réalisées les recommandations, les membres du groupe de travail suggèrent, dans la quatrième partie, des moyens pour réaliser les recommandations.

5. COMPOSANTES DU HOCKEY AMATEUR AU QUEBEC

Les mémoires et les avis reçus lors des consultations ont permis au groupe de travail de cerner les principales composantes de la problématique du hockey amateur au Québec.

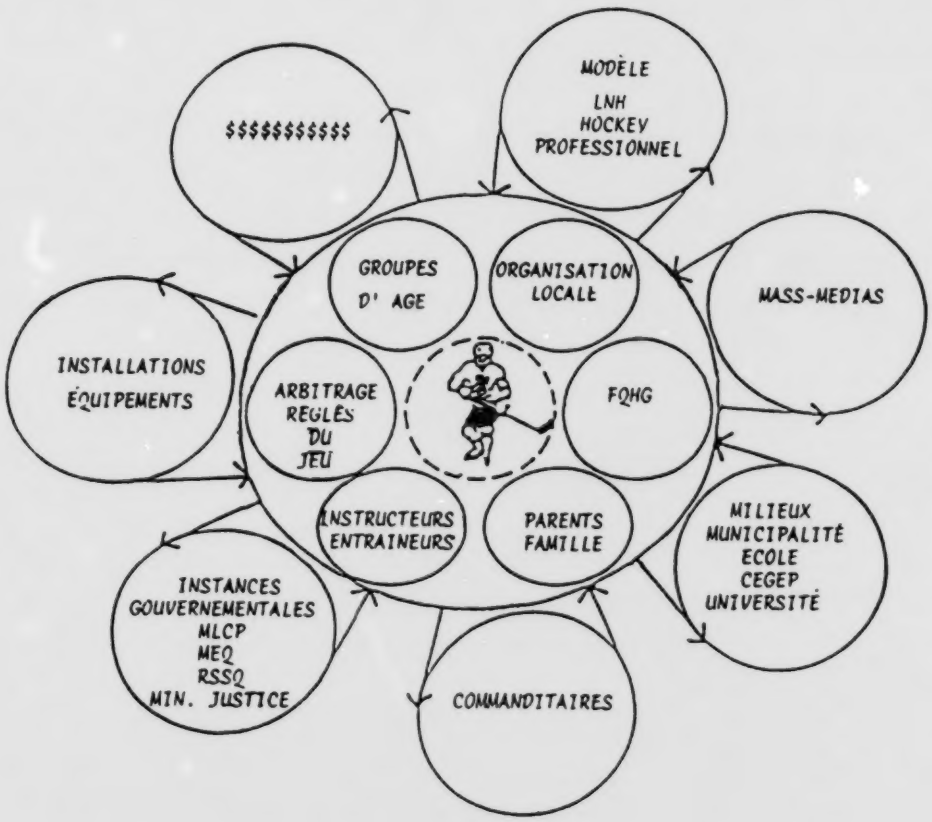

Figure 1: Modèle de la problématique du hockey

Certaines composantes sont identifiées "principales composantes" et touchent directement le joueur (divisions, instructeurs-entraîneurs, FQHG, parents-famille, arbitrage-règlements, structure d'accueil). D'autres composantes sont identifiées "composantes extérieures" et influencent indirectement le hockeyeur (hockey professionnel, médias, milieux de pratique, installations, équipements, commanditaires, instances gouvernementales et $$$).

CHAPITRE 1

UN CONSTAT GENERAL

CHAPITRE 1

UN CONSTAT GENERAL

Après avoir fait une analyse des documents, mémoires et opinions reçus des gens de milieux différents, le groupe de travail a relevé les points forts et les points faibles suivants:

1.1 Les points forts

1.1.1 Installations

- De 1975 à 1985, le nombre d'arénas au Québec est passé de **201 à 430**.

- De nombreuses installations de toutes sortes (gymnases, plateaux extérieurs, salles de conditionnement physique, etc.) existent au Québec.

1.1.2 Ressources humaines

- Un grand nombre de **bénévoles** investissent chaque année, temps, argents et énergies pour permettre la pratique du hockey.

- Il existe au Québec bon nombre d'anciens joueurs professionnels, de **spécialistes et de personnes compétentes reconnus** internationalement dans le domaine du hockey, de l'apprentissage, de l'alimentation et de l'entraînement sportif.

1.1.3 Documentation

- Le Québec est la province canadienne qui possède la plus **grande quantité d'écrits, d'études et de résultats de recherches sur le hockey** tant au niveau de l'apprentissage, de la technique, de l'évaluation ou autres.

1.1.4 Jeunes amateurs de hockey

- Plusieurs jeunes garçons et filles suivent avec un grand intérêt le hockey de la LNH et souvent **pratiquent ce sport sur des patinoires intérieures, extérieures ou dans la rue.** Ils ne demandent qu'à être **développés en fonction de leurs intérêts.**

1.1.5 Un organisme de régie:

- Une fédération est **maître d'oeuvre de la régie du hockey sur glace au Québec.** Il s'agit de la **Fédération québécoise de hockey sur glace (FQHG).**

- La FQHG représente la plus plus importante fédération sportive au Québec en ce qui a trait au nombre de membres. Elle touche plus de 6 116 équipes et 147 000 personnes (100 000 joueurs de 5 à 20 ans, 8 000 joueurs adultes, 20 000 entraîneurs, 10 000 administrateurs, 3 500 instructeurs, 3 500 officiels)[3].

- La structure de la FQHG comprend des organisations régionales, zonales et locales.

- La FQHG fait partie de l'ACHA (Association canadienne du hockey amateur) et de la FIHG (Fédération internationale de hockey sur glace).

- Cet organisme offre une **méthode d'apprentissage** des éléments de base du hockey (annexe no 2).

- La FQHG possède des programmes de pratique du hockey et de formation **selon les divisions et les niveaux d'habiletés** des pratiquants.

---

3. FQHG, mai 1989.

- Il existe au sein de la FQHG des **programmes de formation** des instructeurs, des entraîneurs et des officiels.

- La FQHG a développé, au cours des dernières années, des **méthodes de pratique du hockey dans un cadre d'éthique** (Score, Franc-Jeu, etc.).

1.1.6 Les municipalités

- Depuis la publication du Livre blanc sur le loisir (1979), les municipalités sont **maîtres d'oeuvre du loisir au Québec:**

  - par l'intermédiaire de leurs services de loisirs, elles **offrent** à leurs citoyens des services de toutes sortes pour la pratique de cette activité.

1.1.7 La Régie de la sécurité dans les sports au Québec (RSSQ)

- Un organisme provincial, la RSSQ, a comme mandat de **rendre sécure** la pratique du hockey au Québec.

1.1.8 Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP)

- Le gouvernement du Québec, par l'intermédiaire du MLCP, contribue au développement du hockey sur glace par une assistance financière auprès de la FQHG, de ligues de développement, de clubs, d'entraîneurs et de joueurs.

1.1.9 Le ministère de l'Education du Québec (MEQ)

- Conscient du rôle que peut jouer le hockey dans le développement global des jeunes, plusieurs programmes optionnels de hockey sont en application dans le réseau des écoles du ministère de l'Education.

1.1.10 La Fédération québécoise du sport étudiant (FQSE)

- Cet organisme, régissant le sport en milieu scolaire, fournit des ressources et des services: entre autres, la FQSE soutient l'organisation de ligues scolaires, collégiales et universitaires dans plusieurs sports en milieu d'éducation.

1.1.11 L'Association canadienne des professionnels du hockey

- Cet organisme s'est donné comme objectif d'aider les jeunes qui envisagent une carrière dans le hockey à poursuivre leurs études. Cette association participe également à certaines activités qui visent à amasser des fonds pour les organisations locales de hockey.

1.1.12 Deux organisations de hockey professionnel

- Les Nordiques de Québec, et les Canadiens de Montréal possèdent des organisations professionnelles pouvant collaborer avantageusement au développement harmonieux du hockey québécois.

1.1.13 Le hockey: une ressource économique

- La tenue de tournois, festivals et championnats occasionne d'importantes retombées économiques dans les milieux (arénas, concessions, restaurants, hôtels, stations services, etc.).

1.1.14 Les écoles, les collèges et les universités

- Ces institutions établies dans tous les coins de la province possèdent des structures organisationnelles, des ressources humaines et matérielles favorables au développement du sport et du hockey au Québec. De plus en plus d'institutions d'enseignement mettent en application des programmes "option-hockey" ou souhaitent soutenir des équipes intra-muros ou inter-institutions.

1.2 Les points faibles

1.2.1 Participation

- Insuffisance d'entraîneurs, instructeurs et arbitres.

- Diminution du nombre d'équipes à partir de la division Pee-Wee jusqu'à Junior (tableau 1).

Tableau 1

NOMBRE D'EQUIPES INSCRITES PAR DIVISION DE JEU
A LA F.Q.H.Q. LORS DE LA SAISON 1987-1988

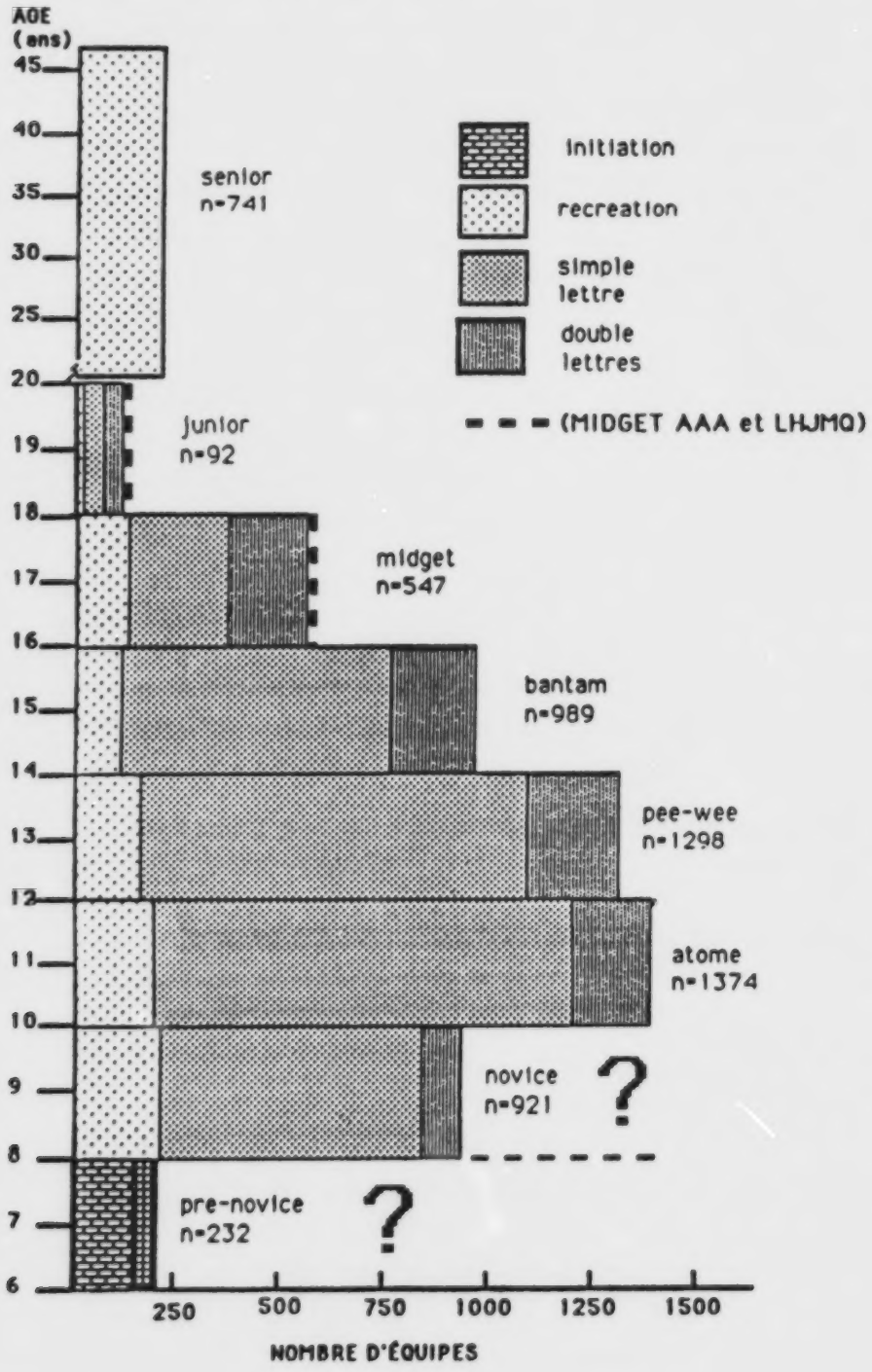

Dans les divisions Pré-Novice et Novice:

- Il est difficile d'estimer le nombre exact d'équipes parce que les joueurs à ce niveau ne sont pas obligés d'être membres de la FQHG.

Dans la division Pré-Novice:

- Seules les équipes utilisant la formule MAHG figurent dans ce tableau.

Atome:

- On y retrouve le plus grand nombre d'équipes inscrites à la FQHG.

En se basant sur la division Atome, on constate une diminution du nombre d'équipes:

- Pee-Wee: diminution de 5%;
- Bantam: diminution de 28%;
- Midget: diminution de 60%.

Junior:

- Chez les 18-20 ans, on retrouve le plus petit nombre d'équipes inscrites à la FQHG.

Senior:

- Cette division inclut toutes les équipes de joueurs de plus de 20 ans.

Dans la section récréation:

- Il y a une baisse à partir de la division Atome jusqu'à Bantam.

1.2.2 Compétences inutilisées

- Insuffisance d'implications de personnes qui font **autorité en matière de hockey sur glace**.

1.2.3 Plans de développement

- Dans certains milieux, on ignore l'existence de plans de développement de la FQHG.

1.2.4 Communications et informations

- **Il y a un manque de suivi** entre l'organisme de régie et les milieux de pratique du hockey en ce qui a trait:
  - à la diffusion d'informations;
  - au contrôle et à l'uniformité dans les objectifs, la pratique du hockey et l'application des règles administratives et des règles du jeu dans les divers milieux.

1.2.5 La pratique du hockey dans les milieux

- La structure et les modalités pour la pratique du hockey sont très complexes (catégories, divisions, niveaux, zones, régions, etc.).

- Les activités de hockey chez les jeunes sont devenues une **entreprise sérieuse et onéreuse** où il faut faire plaisir à papa, à maman, à l'entraîneur, donner un bon spectacle pour les supporteurs et surtout **gagner**. Car la victoire est ce qu'il y a de plus important. On oublie trop souvent d'offrir aux jeunes les possibilités de jouer, bouger, s'amuser, s'améliorer, avoir du plaisir, de la satisfaction et recevoir des reconnaissances[4].

---

4. P. Forest, Le Jeu et L'Enfant, Chroniques dans La Presse, mars à mai 1982.

- **Coût élevé** pour la pratique de ce sport.

- **Le temps de glace** pour chaque joueur et chaque équipe est inégal.

- **Certains comportements sont disgracieux**, asociaux, immoraux, violents et indésirables de la part des parents, des entraîneurs et des joueurs.

1.2.6 Formation

- La formation des entraîneurs et des arbitres s'avère insuffisante.

- **Il y a un manque de supervision et de suivi** du travail des entraîneurs et des officiels.

- **Le temps de glace** consacré à l'apprentissage et au développement des joueurs est insuffisant.

- **Il y a une faible assistance aux bénévoles** dans leur formation pour les tâches administratives.

- Changement fréquent d'entraîneurs: la "carrière" des entraîneurs est courte.

- **Le contrôle des écoles** de hockey et d'arbitrage est insuffisant.

1.2.7 Modèle inadéquat

- La LNH présente une **pratique de hockey non conforme** à ce qu'on veut véhiculer à la base dans les milieux.

1.2.8 Images néfastes véhiculées

- Les médias présentent **trop souvent** des photos ou des textes **sur des comportements disgracieux** et violents non tolérés dans la société.

1.2.9 Hockey féminin

- Il y a **insuffisance** de hockey féminin.

Dans ce chapitre, le lecteur comprendra que le rapport ne traite pas longtemps des points forts puisque le mandat des membres du groupe consistait à recommander des orientations pour améliorer la situation.

CHAPITRE 2

LES PRINCIPALES COMPOSANTES DU HOCKEY AU QUEBEC

CHAPITRE 2

LES PRINCIPALES COMPOSANTES DU HOCKEY AU QUEBEC

2.1 Les groupes d'âge des joueurs

2.1.1 Les moins de 12 ans

Dans les divisions comprenant les moins de 12 ans (Pré-novice 7 ans et moins, Novice 8-9 ans, Atome 10-11 ans), la majorité des commentaires ont démontré que:

- Il n'y a **pas de programmes uniformes** de développement du joueur de hockey.

- Les occasions de jouer et de manipuler la rondelle durant les matches sont rares.

- **Trop de matches** sont disputés durant toute une saison.

- On est souvent témoin de **gestes déplorables et de pleurs** d'enfants causés par la défaite ou par des injustices.

- Il y a insuffisance de plaisir et d'amusement dans les séances de jeu et d'apprentissage.

- Les enfants sont **classés** trop rapidement comme "**bons**" ou "**pas bons**" et ces derniers **restent** plus souvent **sur le banc**.

- Les entraîneurs et les parents mettent beaucoup trop d'**emphase sur la victoire**.

- Les enfants sont incités à être **les meilleurs** et non à être **meilleurs**.

- Les jeunes reçoivent trop de **critiques et de réprimandes** de la part des parents et des entraîneurs.

- On exige des jeunes des **performances d'adulte**.

- Les joueurs sont déjà à cet âge perçus comme des **spécialistes**. On les confine à des **positions précises** sans avoir l'opportunité d'en essayer d'autres.

- Les systèmes de "**vedettariat**" et "d'individualisme" sont déjà instaurés.

- Plusieurs matches ont lieu **durant les périodes de classes** (tournois, festivals, etc.).

- Il y a trop de classement des joueurs (simple lettre, double lettre, initiation, récréation, compétition, etc.).

- On constate que certains intervenants semblent peu se soucier d'**adapter** l'enseignement et le jeu du hockey **aux capacités et aux besoins** réels des jeunes joueurs et à leur structure familiale.

2.1.2 12 à 17 ans

Les consultations du groupe de travail confirment certains problèmes que plusieurs spécialistes du hockey au Québec avaient déjà soulevés chez les Pee-Wees, les Bantams et les Midgets. En plus d'un consensus sur le **trop grand nombre de matches** comparativement au temps accordé à l'apprentissage et au développement, les intervenants de différents milieux ont soulevé les problèmes suivants:

- **Insuffisance** de programmes de **hockey récréatif**.

- Présence de **gestes et de comportements disgracieux**, asociaux, immoraux et violents de la part des joueurs, des entraîneurs et des parents.

- **Abandon** de plusieurs jeunes dans le Bantam et le Midget.

- Hockey pratiqué (matches et entraînements) comme au niveau Junior.

- **Difficultés** de concilier **hockey et études**, surtout au niveau compétition.

- **Peu de services** et de moyens offerts aux jeunes dans les divisions simples et doubles lettres **pour se développer** et passer à une division supérieure.

- **Faible bassin** de joueurs dans le Midget Elite.

- **Insuffisance de ligues** de hockey **scolaire**.

2.1.3 17 ans et plus

Le mandat du groupe de travail devait au départ se restreindre au hockey mineur au Québec. Les membres du groupe ont réalisé qu'on ne pouvait analyser clairement la problématique du hockey au Québec sans aborder tous les niveaux de pratique.

De plus, étant donné qu'un des objectifs de l'enseignement et de la pratique d'une activité physique est de donner aux jeunes le goût de poursuivre cette pratique, et que, suite aux mémoires d'intervenants aux niveaux junior et collégial, il fallait nécessairement analyser tout le système de pratique du hockey amateur au Québec.

Ce groupe d'âge comporte les divisions Junior, Collégial et Universitaire. Lors des audiences, aucun problème spécifique au hockey récréatif adulte n'a été soulevé. C'est pour cette raison que le groupe de travail ne s'est pas penché sur cette pratique.

Les résultats de la consultation révèlent la présence d'une problématique comportant les éléments suivants:

- **Peu de contrôle** de la FQHG sur les ligues de développement au Québec.

- **Application différente** du programme "sport-études" dans les équipes de la LHJMQ.

- Les caractéristiques physiques et la capacité d'intimidation constituent dans bien des cas les critères de sélection des joueurs; ce qui incite indirectement à la violence.

- **Manque de possibilités** pour ceux qui ne veulent que s'amuser (ligues de hockey récréatif).

- Ligues collégiales insuffisantes.

- Aucune ligue de hockey universitaire typiquement québécoise.

- **Quelques cas de pression abusive** de la part d'entraîneurs et d'administrateurs **sur leurs joueurs** en fonction d'intérêts personnels ou financiers.

- Insuffisance de stimulation aux études dans le Junior.

- Calendrier **chargé** (trop de matches).

- Insuffisance de temps consacré à **l'apprentissage, à l'amélioration, au développement du joueur.**

- Présence de **comportements** asociaux, immoraux, **violents** chez les joueurs et les entraîneurs.

2.2 Les instructeurs et les entraîneurs

Selon la FQHG, les instructeurs s'occupent d'activités axées sur l'apprentissage et la formation, alors que les entraîneurs interviennent plutôt dans les matches et les entraînements d'équipes évoluant dans des ligues organisées.

2.2.1 Les instructeurs

Plusieurs milieux n'offrent pas de formation aux instructeurs pour l'enseignement d'une méthode d'apprentissage de base telle que la formule MAHG.

2.2.2 Les entraîneurs

- Durant les séances de consultation, plusieurs milieux ont prétendu que **le coeur de la problématique** se trouvait dans la composante "**entraîneurs**". Chez ces intervenants, dont la durée de "carrière" est très courte, on a remarqué des faits et des comportements révélant d'importantes lacunes au niveau de la **formation**, du **rôle** à jouer, des tâches et du **suivi** de la formation, telles que:

  - **Pas assez** d'entraîneurs **compétents**.

  - **Critères d'engagement imprécis ou inexistants**: souvent on ne tient compte que de leurs performances comme joueurs et/ou de leurs connaissances techniques.

  - Abondance de "pseudo-experts" qui se sont construit des images individuelles de grands connaisseurs de hockey.

  - Changement trop fréquent d'entraîneurs: leur durée de **"carrière" s'avère très courte**.

  - Entraîneurs peu motivés à poursuivre leur perfectionnement.

- Entraîneurs souvent **trop jeunes**.

- Faible implication des **éducateurs physiques et des anciens joueurs**.

- **Manque de planification** et d'objectifs lors des matchs et des séances d'entraînement.

- Difficultés à enseigner et à stimuler les joueurs à apprendre.

- Insuffisance de connaissances en ce qui a trait aux aptitudes spécifiques des joueurs de hockey.

- **Manque d'adaptation** des entraînements, des exercices et du jeu **aux caractéristiques des jeunes**.

- Connaissances incomplètes des règles du jeu.

- **Abondance de critiques** et de réprimandes données aux joueurs.

- Pression et "motivation" **abusives** auprès des joueurs.

- Manque de suivi et d'appui de personnes-ressources.

- **Gestes disgracieux**, comportements asociaux, immoraux et irrespectueux envers les arbitres, l'adversaire et même leurs propres joueurs, en certaines occasions.

- Parents, entraîneurs de leur **propre enfant**, ce qui occasionne parfois des problèmes.

- Inexistence ou très peu de **rémunération et de valorisation**.

2.3 Les parents

Un bon nombre de mémoires ont démontré que les parents avaient une **mauvaise influence** sur les jeunes joueurs de hockey. Plusieurs d'entre eux semblent ignorer que le principal objectif du hockey chez les jeunes est le plaisir de jouer et qu'ils ne sont pas des adultes en miniature.

Les tendances des parents qui ont été rapportées le plus souvent sont les suivantes:

- Tendance à exercer **beaucoup de pression** sur leurs enfants et les entraîneurs avant, pendant et après les matchs.

- Tendance à faire endosser par leur enfant des **attitudes personnelles**: la victoire à tout prix, l'utilisation de jeux illégaux, la violence, l'intimidation, et la gratification monétaire.

- Tendance à démontrer des **conduites anti-sportives** vis-à-vis les adversaires, les officiels et même parfois l'entraîneur de leur enfant .

- Tendance à **idéaliser leur enfant** comme un futur joueur de la LNH.

2.4 L'arbitrage et les règles du jeu

Au cours des audiences, plusieurs intervenants ont fait ressortir que la qualité de l'arbitrage et le respect des règles influençaient le déroulement sain des matchs.

2.4.1 L'arbitrage

Les principaux reproches adressés au système d'arbitrage se résument à:

- Une insuffisance de contrôle dans l'accréditation des arbitres et la **supervision** de leur rendement.

- Présence de comportements provocateurs chez certains arbitres.

- Des **relations** inadéquates entre arbitres-entraîneurs, arbitres-joueurs et arbitres-organisateurs.

- Une application **disparate** des règles d'un arbitre à l'autre.

- Une formation **trop courte** pour le 1er niveau (8 heures).

- Peu d'officiels sont motivés à progresser dans le système à cause d'un **manque de valorisation** et d'un **faible appui** des organisations.

- Conception **négative** des arbitres dans la population.

- Insuffisance d'arbitres de sexe féminin.

2.4.2 Les règles du jeu

Trop de tolérance a été dénoncée en ce qui concerne certains comportements de joueurs et d'entraîneurs tels que:

- Le langage **irrespectueux**.

- Les **discussions prolongées** avec l'arbitre.

- Les gestes **provocateurs** après le coup de sifflet.

- Les comportements **anti-sportifs**.

- L'**accrochage** et les coups de bâton dangereux.

- La mise en échec par en arrière et le **double échec**.

En outre, deux autres faits semblent occasionner des problèmes dans le déroulement des parties:

- Le manque de **connaissances** des entraîneurs et des joueurs sur les règlements.

- L'absence de **mécanismes d'évaluation** périodique des connaissances des arbitres sur les règles du jeu et leur interpétation.

2.5 Les activités durant une saison (ligues, matches, entraînements, tournois, séries, etc.)

Plusieurs intervenants mentionnent des calendriers **trop chargés** et **l'insuffisance de temps consacré** à l'entraînement, à l'apprentissage et en quelque sorte au **développement du joueur**.

Ils reprochent aux organisations de ne **pas adapter leurs activités aux caractéristiques et à l'âge des participants**. Ainsi ,chez les moins de 12 ans, dans certains milieux on joue de 50 à 80 matches pendant une saison. Il existe même des tournois et des championnats chez les 8-9 ans où la victoire compte pour beaucoup.

Dans les divisions supérieures, les joueurs se plaignent d'avoir **peu de temps pour les études** et les entraînements à cause d'une surabondance de matches, que ce soit hors-concours, dans la saison régulière, en tournois ou en séries.

Un problème existe également en ce qui a trait à la **répartition du temps de glace:** l'utilisation de la glace n'est pas **équilibrée** entre les groupes d'âge et les divisions.

Dans certaines ligues, on tolère un **grand déséquilibre** entre les équipes (1re position: 33 points, dernière position: 2 points). Cette situation peut occasionner le découragement des jeunes et des entraîneurs .

La participation aux championnats inter-régionaux et provinciaux est qualifiée de "**trop large**", et les exigences pour s'y rendre, trop ouvertes et imprécises d'une région à l'autre. D'autres problèmes ont été soulevés:

- Insuffisance de ligues de **hockey récréatif** chez les 17 ans et plus.

- Trop peu de **ligues collégiales**.

- **Coût excessif** d'opération pour les clubs dans le midget AAA.

- Manque d'équilibre entre le nombre d'équipes dans le junior majeur et le nombre d'équipes dans le midget AAA (11 équipes junior majeur et 8 de niveau midget AAA).

- **Absence** de jeunes de 17 ans dans le midget AAA.

- Trop peu de **ligues** dans les écoles.

2.6 L'organisation locale

On veut signifier ici l'organisation qui reçoit les joueurs dans le milieu. Des problèmes ont été formulés sur cette composante:

- **Inégalité** dans l'utilisation de la glace en fonction des divisions.

- **Tolérance** du déséquilibre entre les équipes durant toute une saison.

- **Manque d'encadrement** de qualité dans les simples lettres dans les divisions Pee-Wee, Bantam et Midget.

- **Coût devenu excessif** pour la pratique de ce sport.

- **Insuffisance d'idées ou de mécanismes** pour obtenir des ressources financières.

- Ententes souvent difficiles entre le milieu scolaire et le milieu municipal.

- **Manque de politique** de développement du hockey.

- Manque d'**unité et d'objectifs communs** dans les équipes relevant de la même organisation.

- Insuffisance de **supervision** du travail des entraîneurs des équipes relevant de la même organisation.

- Lacunes dans les **communications** avec l'organisme de régie provincial.

2.7 Les installations et les équipements

2.7.1 Les installations

Dans plusieurs régions du Québec, l'aréna n'est pas considéré au même niveau que d'autres endroits de pratique sportive (gymnase, locaux de conditionnement physique, piscine, etc.). On y tolère des comportements inappropriés tels que:

- **Consommation de boissons alcoolisées** dans les chambres de joueurs.

- **Hockey disgracieux** et gestes répréhensibles.

- **Service d'ordre et de sécurité** pas toujours adéquat lors de manifestations d'envergure.

- Insuffisance d'éléments de **promotion de l'esprit sportif**.

- Pollution dans certains arénas (surfaceuse) et système de ventilation insuffisant.

2.7.2 Les équipements

- Certaines localités permettent encore à des ligues ou à des joueurs d'évoluer sans les **équipements exigés par la RSSQ**.

- Le coût pour la pratique du hockey est devenu excessif pour les raisons suivantes:

  - L'achat des pièces jugées essentielles pour la pratique de ce sport.

  - L'achat de matériel superflu (coupe-vent, tuque, etc.)

CHAPITRE 3

LE HOCKEY FEMININ

CHAPITRE 3

LE HOCKEY FEMININ

Le groupe de travail a voulu écrire un chapitre sur la situation actuelle du hockey féminin parce qu'il s'agit d'une composante distincte du hockey.

Le hockey féminin est depuis quatre ans un membre à part entière de la FQHG. Il existe un comité qui a pour rôle principal de diriger les activités de ce sport féminin et d'orienter les programmes s'adressant aux filles. La présidente de ce comité siège au conseil d'administration de la FQHG. [5]

Durant les dernières saisons, 33 équipes senior ou loisir adultes se sont affiliées à la FQHG. Ces équipes ont participé aux activités régulières de leur ligue, à des tournois, même à un championnat provincial et à un championnat national.

Actuellement, il y a au Québec 500 hockeyeuses fédérées, dont environ 250 évoluent au sein de formations mineures masculines, en plus de 300 femmes pratiquant le hockey dans des circuits non fédérés. [5]

Le contexte actuel nous démontre que le hockey a été développé par des hommes et adapté aux femmes. Même si d'importants progrès ont été réalisés dans le domaine des pièces d'équipement, le hockey féminin est encore à un niveau embryonnaire

La pratique du hockey féminin organisée chez les moins de 18 ans semble constituer une situation problématique. Que ce soit dans les municipalités, dans les organisations locales du hockey mineur ou dans les milieux scolaires, on constate une insuffisance de hockey typiquement féminin et un manque de femmes ou de jeunes filles impliquées dans la gestion d'un hockey adapté à leurs propres caractéristiques.

---

5. D. Hainault. La Fédération québécoise de hockey sur glace face au hockey féminin, document présenté au 1er colloque sur le hockey féminin, 6 mai 1989.

CHAPITRE 4

LA GESTION DU HOCKEY AU QUEBEC

CHAPITRE 4

LA GESTION DU HOCKEY AU QUEBEC

La majorité des organismes et des personnes impliqués dans le hockey au Québec reconnaissent qu'il y a au sein de la Fédération québécoise de hockey sur glace des problèmes reliés à sa **structure de régie, à sa philosophie, à ses programmes, à ses finances et à ses mécanismes de communication et de fonctionnement**.

4.1 La structure de régie

- A l'intérieur de la FQHG, on remarque un manque d'implications de personnes-ressources reconnues qui font autorité en matière de hockey sur glace.

- Certains intervenants sont parfois en **conflit d'intérêt** (ex.: président de ligue, en même temps arbitre ou entraîneur).

- Le choix des administrateurs ne semble pas fait en **fonction de leur expertise** pour assurer les mandats qui leur sont confiés.

- La structure organisationnelle est **complexe** pour la pratique du hockey (niveaux: organisation locale, zonale, régionale et provinciale). Ceci occasionne une bureaucratie complexe.

- Les administrateurs sont parfois **peu préparés** ou aptes à occuper un poste administratif.

4.2 La philosophie, les objectifs et les programmes

- Très peu de gens connaissent la philosophie du hockey de la FQHG et le modèle de développement du joueur.

- Certains milieux ignorent l'existence de **plans de développement** et de **mécanismes d'évaluation** des objectifs et des programmes de la FQHG.

- L'imprécision des objectifs de la FQHG les rend difficilement mesurables.

4.3 Les mécanismes de communication et de fonctionnement

- Il y a **manque de communication** entre les groupes suivants: la FQHG, les "techniciens" du hockey, les anciens professionnels, les différents intervenants bénévoles et les propriétaires des installations sportives.

- Il y un manque de suivi entre l'organisme de régie et les milieux en ce qui concerne:
  - la diffusion de l'information;
  - le contrôle et l'uniformité des objectifs, de la pratique du hockey, de l'application des règles administratives et des règles du jeu dans les divers milieux.

- Les régions manquent de **moyens** et de **ressources** pour réaliser tous les objectifs de la FQHG.

- Il existe peu de services et de contrôle dans les ligues **amateures de hockey adulte**.

- La plupart des **écoles de hockey et d'arbitrage** fonctionnent sans contrôle.

- Les ligues **Midget AAA et Junior majeur** sont indépendantes et le rôle de la FQHG dans ces ligues est ambigu.

- La FQHG n'exerce pas son pouvoir **12 mois/année**.

4.4 Les finances

- Les gens de la base ignorent les critères de **répartition des budgets**.

- **Méconnaissance des milieux sur la répartition et l'utilisation des argents récoltés** lors de tournois.

CHAPITRE 5

LES COMPOSANTES EXTERIEURES DE LA PRATIQUE DU HOCKEY AU QUEBEC

CHAPITRE 5

LES COMPOSANTES EXTERIEURES DE LA PRATIQUE DU HOCKEY AU QUEBEC

Durant les audiences publiques, plusieurs personnes et documents ont clairement fait ressortir que les problèmes rencontrés dans la pratique du hockey étaient reliés à des agents extérieurs qui influencent les comportements.

Le groupe de travail, voulant réaliser une démarche d'analyse en profondeur, présente ici les incidences néfastes provoquées par la LNH, les médias et le choix des commanditaires.

5.1 La LNH

5.1.1 La façon de jouer

Le hockey joué dans la LNH a une **influence** sur sa pratique dans les milieux. Malheureusement, le "**modèle**" est trop souvent **inadéquat, anti-sportif** et même anti-social (voies de faits et comportements disgracieux et violents qui sont non tolérés dans la société). Le hockey pratiqué à ce niveau, qui sert de modèle pour les jeunes, est **non conforme** à ce qui est proposé dans les milieux, où on a de la difficulté à vendre la finesse, l'habileté et l'esprit sportif alors que les idoles prêchent le contraire.

5.1.2 L'arbitrage

Le modèle d'arbitrage de la LNH est inadéquat: on y tolère trop le manque de respect des arbitres, les accrochages, les coups vicieux, etc.

5.1.3. L'association des joueurs de la LNH

L'association des joueurs de la LNH projette trop l'image d'un organisme qui se préoccupe uniquement de négocier les conditions de travail de ses membres.

On s'attendrait à ce qu'elle se soucie **du manque d'éthique** de ses membres qui projettent des images inadéquates pour un professionnel du hockey (comportement, attitudes, difficultés d'expression etc.)

5.2 Les mass-médias (T.V., radio, lignes ouvertes, jounaux, revues)

- Indifférence des mass-médias sur l'influence qu'ils ont auprès des jeunes.

- Absence de contrôle sur ce qui est communiqué et rapporté.

- Renforcements sociaux de comportements de violence par la présentation **d'images ou de textes sur les gestes disgracieux produits dans le hockey de la LNH**.

- Déplacement des valeurs en mettant l'**emphase sur une ou des batailles** au détriment d'excellentes phases de jeu.

- "Couverture" insuffisante de tous les rouages du hockey amateur.

5.3 Les commanditaires

Des organisations locales, dans le but de financer certaines activités pour les jeunes (tournois, championnats, ligues, équipes, etc.), sollicitent des commandites de **compagnies de bières et de cigarettes,** et acceptent de publiciser ces entreprises.

Sans s'en rendre compte, on réalise alors une **affiliation** publique de toute équipe ou activité de jeunes mineurs avec ces commanditaires: ceci va à l'encontre d'un des objectifs du hockey qui consiste à **favoriser le développement global des jeunes**.

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE

Suite aux consultations et à l'étude des observations et des mémoires déposés, le groupe de travail a constaté:

1. **Un sujet qui a provoqué beaucoup d'intérêt**

   - Plusieurs points de vue ont été exprimés par un très grand nombre de personnes de toutes les régions du Québec, sur la pratique actuelle du hockey.

2. La présence d'une problématique dont les causes sont **multiples et disparates**

   - L'analyse objective de toutes les informations obtenues dans les diverses régions du Québec a permis au groupe de travail de cerner les principales composantes dont est issue la problématique du hockey amateur au Québec.

3. **L'existence d'éléments favorables** au développement harmonieux du hockey au Québec

   - Le groupe de travail s'est rendu compte qu'il y avait dans tout le Québec des éléments positifs (bénévoles motivés, installations adéquates, organismes bien disposés, spécialistes fort compétents, etc.).

   - Des intervenants ont également démontré que beaucoup d'initiatives, de nouveautés et de programmes étaient méconnus par plusieurs milieux et pourraient contribuer au développement du hockey.

Le constat de la problématique du hockey au Québec et l'identification des forces et des faiblesses vont permettre la présentation, dans la deuxième partie, d'un énoncé d'orientation et d'un modèle de développement du hockey.

DEUXIEME PARTIE:

ENONCE D'ORIENTATION
ET MODELE DE DEVELOPPEMENT

ENONCE D'ORIENTATION ET MODELE DE DEVELOPPEMENT

Le groupe de travail procède dans cette partie à l'énoncé d'orientations et à la présentation d'un modèle de développement. Ce faisant, le groupe de travail réalise la deuxième partie de son mandat qui était de:

> "... soumettre aux ministres concernés un projet qui prendra la forme d'un énoncé d'orientation et de mesures pour faciliter le développement du hockey mineur [6]."

---

6. Cabinet du premier ministre, Le gouvernement forme un groupe de travail sur la situation du hockey mineur au Québec communiqué, 1er mars 1988.

CHAPITRE 6

ENONCE D'ORIENTATION
ET MODELE DE DEVELOPPEMENT

CHAPITRE 6

ENONCE D'ORIENTATION ET MODELE DE DEVELOPPEMENT

6.1 Prémisse

- Tous les Québécois doivent avoir la **possibilité de participer** au hockey à un niveau qui correspond à leurs aptitudes et à leurs aspirations.

- Le système doit leur permettre d'avoir du **plaisir de progresser et même d'exceller** dans un environnement des plus harmonieux.

- Les organismes doivent offrir une gamme complète de **services à tous les participants** qu'il s'agisse du joueur dans la catégorie récréation ou du joueur de haute performance.

6.2 Orientations philosophiques

Le hockey amateur doit établir de nouvelles bases. Il mettra en valeur:

- **les besoins des enfants:** lorsque les enfants pratiquent un sport, leurs attentes, conscientes et inconscientes, sont simples: ils veulent s'amuser, se faire des amis, acquérir une habileté physique et obtenir les succès nécessaires qui les stimuleront pour poursuivre leur apprentissage.

- **des principes qui répondront à ces besoins:**

  - le hockey amateur se **démarquera du hockey professionnel**, notamment en améliorant le cadre de pratique des joueurs pour assurer leur sécurité physique et psychologique (règles du jeu adaptées et respectées, protections obligatoires);

  - le hockey amateur deviendra un **sport accessible à tous**, jeunes et moins jeunes, garçons ou filles, en fonction de leurs capacités et de leurs attentes;

  - le hockey amateur **servira la personne**; l'accent sera placé sur l'esprit sportif, c'est-à-dire le désir de vaincre loyalement dans le respect des règles et de l'adversaire, et l'acceptation de la défaite. Ainsi, évoluant dans un contexte enrichissant, les jeunes pourront s'amuser, se détendre; ils se feront plus facilement des amis, et ce nouveau climat favorisera leur développement physique, social, émotionnel et intellectuel.

- **des ouvertures vers l'avenir:**

  - par les valeurs qu'il véhiculera, la formation qu'il inculquera, le hockey fournira des atouts aux jeunes joueurs: il les préparera à la vie en société où il faut savoir être persévérant tout en respectant autrui.

Enfin, en devenant plus populaire, le hockey amateur contribuera au **bien-être économique** du Québec et participera à son **prestige culturel**.

6.3 Axes majeurs de développement:

De l'ensemble des éléments de la problématique et suite à l'orientation philosophique, le groupe de travail préconise que le développement du hockey amateur respecte quatre axes majeurs de développement:

1. **Privilégier une philosophie de hockey et un modèle de dévelopement.**
2. **Permettre au plus grand nombre de joueurs de pratiquer le hockey le plus longtemps possible.**
3. **Assurer aux intervenants une formation adéquate et une supervision soutenue.**
4. **Accroître la crédibilité, le pouvoir et le contrôle de la fédération québécoise de hockey sur glace.**

Pour répondre aux orientations philosophiques et réaliser les axes majeurs de développement, le groupe de travail propose un modèle pour le développement du hockey amateur au Québec.

6.4 Modèle de développement du hockey au Québec

Introduction

Le constat révèle la complexité de la structure, et de l'organisation du hockey ainsi que le manque d'uniformité dans la pratique du hockey au Québec. Ceci démontre combien il peut s'avérer difficile de communiquer efficacement et surtout de tenir un discours cohérent en matière de développement.

Pour uniformiser la pratique du hockey et favoriser **un développement** de ce sport, **un des** moyens privilégiés consiste à **élaborer un modèle** (figure 2).

Pour les besoins du présent rapport nous proposons un modèle descriptif qui représente l'ensemble des cheminements possibles d'un joueur de hockey durant toute sa carrière, c'est-à-dire de l'initiation à l'âge adulte. La FQHG dispose déjà d'un schéma qui trace les grandes lignes des quatre types de la pratique du hockey. Il s'agit d'un point de départ, toutefois le modèle doit être de beaucoup plus explicite pour servir de base à une réflexion en profondeur sur le développement du hockey amateur au Québec.

Figure 2

Modèle de développement du hockey au Québec

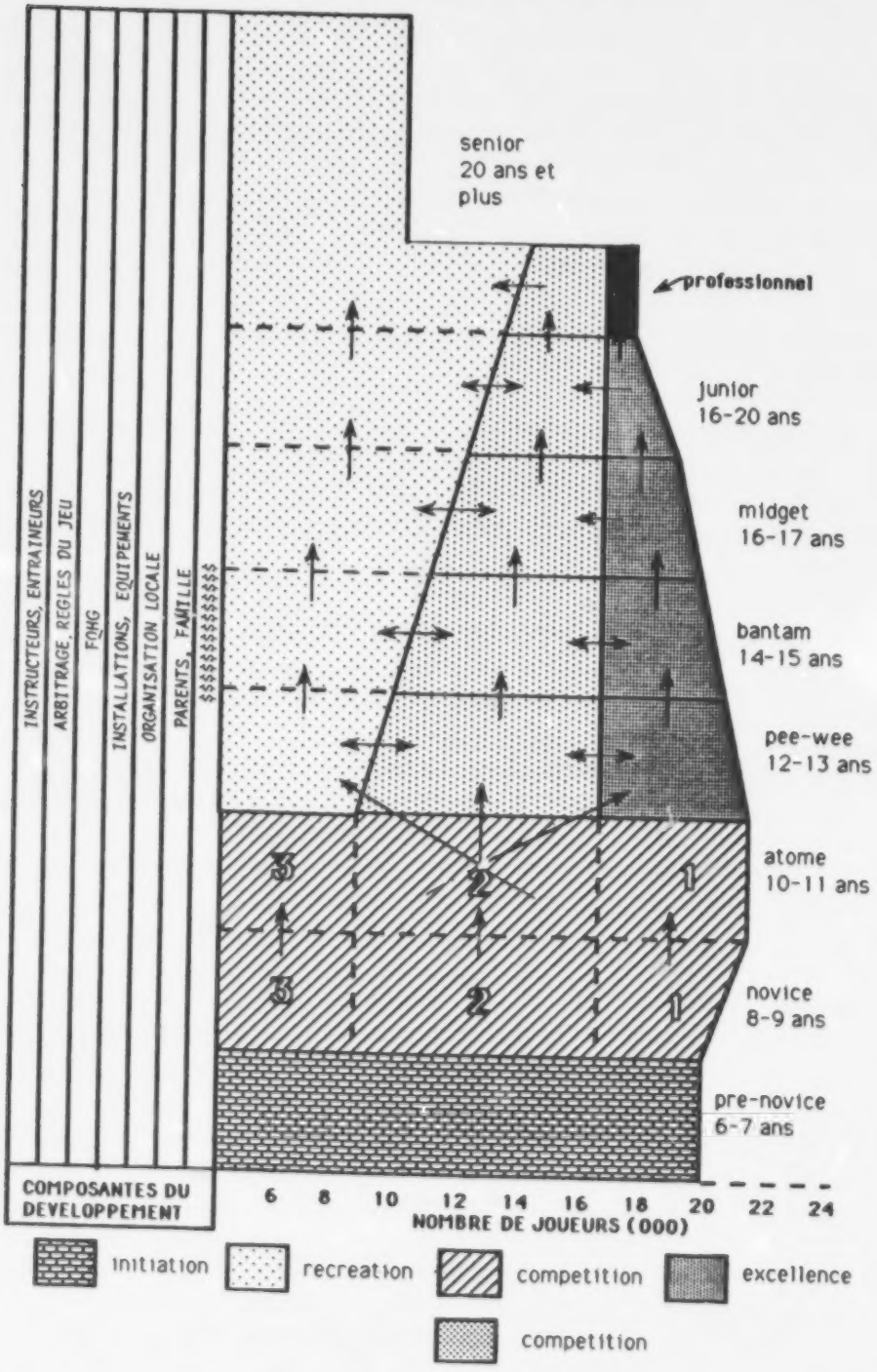

Brève description du modèle proposé

Le modèle proposé contient essentiellement deux éléments, soit le cheminement du joueur d'une catégorie d'âge à l'autre et les composantes jugées indispensables au développement.

Les composantes représentent un ensemble d'éléments spécifiques et indispensables pour le bon fonctionnement du hockey amateur. Chaque composante agit sur le développement du joueur dans toutes les divisions.

Tous ces éléments forment un tout cohérent et le schéma du modèle permet de comprendre plus facilement l'ensemble de la problématique.

Principales caractéristiques du modèle

Les flèches indiquent la "mobilité" possible pour le joueur d'une division de jeu à une autre et ce, selon les divers types de pratique du hockey amateur tels que préconisés par la F.Q.H.G. Une comparaison entre le modèle proposé et le schéma de la répartition des équipes inscrites par division de jeu pour la saison 1987-1988 (p. 12) permettra de mieux saisir les modifications mises de l'avant.

On constatera également les **caractéristiques suivantes:**

- Une base plus large pour l'initiation des jeunes et ce sous la coordination de la F.Q.H.G.

- Tous les joueurs âgés de 8 à 11 ans doivent recevoir le même type d'apprentissage et bénéficier de la même qualité d'encadrement car il semble trop tôt pour discriminer le talent.

- Par contre, les lignes verticales et horizontales pointillées dans les divisions novice et atome signifient que les joueurs peuvent passer plus ou moins rapidement d'une division à l'autre et ce, selon les aptitudes et la rapiditié d'apprentissage du jeune.

- Tous les joueurs des divisions novice et atome reçoivent le même type de programme de compétition; ils peuvent être regroupés par niveaux d'habileté. La ligne verticale pointillée et les chiffres 1-2-3 traduisent cette idée.

- Le regroupement des joueurs selon trois types de la pratique sportive tels que définis par la F.Q.H.G. (récréation - compétition - excellence) ne débute qu'à compter de la division pee-wee.

- A compter de la divion pee-wee, le type de la pratique du hockey apparaît.

- Le programme "hockey 2000" (annexe no 3) s'inscrit très bien dans ce modèle de développement.

- Le programme de la poursuite de l'excellence (programme de développement) favorise une plus grande participation de joueurs et ce, dans chaque catégorie d'âge.

- Tous les joueurs du programme d'excellence doivent bénéficier de la même qualité de programme et d'encadrement. Toutefois, il est souhaitable qu'il y ait, à l'intérieur d'une même division, un regroupement des joueurs par niveau d'habiletés. Ceci se traduira par d'importants changements dans l'organisation actuelle du hockey.

- Plusieurs options de hockey compétitif et récréatif devront être accessibles pour le joueur qui quitte le programme élite et ce, afin de garder actif le plus grand nombre de joueurs le plus longtemps possible.

- Le modèle prévoit la mise sur pied d'un programme de hockey de compétition pour les séniors.

- On constatera que le modèle prévoit que peu de joueurs quitteront le hockey au fil des années. Ceci sera possible grâce à la mise en place de programmes qui s'adaptent aux besoins et aux intérêts du participant.

- Les composantes du développement représentent les éléments nécessaires pour l'encadrement efficace du joueur.

6.5 Nouvelle formule de classification des joueurs

Il est important de souligner que pour réaliser les objectifs poursuivis dans les divisons novice et atome tels que définis dans le **modèle de développement**, une nouvelle formule de classification des joueurs devra être instaurée.

La F.Q.H.G. a décidé d'éliminer pour la saison 1989-1990, les classes de doubles lettres dans la divison novice, soit les appellations "AA", "BB", "CC". Cependant, ceci ne garantit pas l'équilibre entre les équipes puisque celles-ci seront encore déterminées en fonction de la population des joueurs mâles de 5 à 14 ans sur un territoire donné.

Pour pallier à cette situation, le groupe de tavail suggère deux modifications importantes au système actuel telles que:

- Classifier les joueurs en trois niveaux (niveau 1-2-3).

- Déterminer le nombre d'équipes par niveau en fonction du nombre de joueurs mâles de 5 à 14 ans **inscrits** dans une division.

Les tableaux qui suivent sont présentés à titre d'exemples et les chiffres inscrits sont hypothétiques

Tableau 2 (système actuel de la FQHG)

NOMBRE D'EQUIPES EN FONCTION DE LA POPULATION DES JEUNES MALES DE 5 A 14 ANS

	Ville Laval	Trois-Rivières	Trois-Rivières ouest	St-Georges de Champlain
Population	200 000	50 000	18 000	5 000
Système de la FQHG	5001 et plus	2001 à 5000	751 à 2000	Moins de 750
NIVEAUX		NOMBRE D'EQUIPES		
1	6 et +	3 à 6	2 à 3	1
2	6 et +	3 à 6	2 à 3	1
3	6 et +	3 à 6	2 à 3	1

Tableau 3 (Recommandation du groupe de travail)

NOMBRE D'EQUIPES EN FONCTION DU NOMBRE DE JOUEURS MALES DE 5 A 14 ANS, INSCRITS

	Ville Laval *	Trois-Rivières	Trois-Rivières ouest	St-Georges de Champlain
Joueurs inscrits	700	80	72	30
NIVEAUX		NOMBRE D'EQUIPES		
1	14	1.6	1.4	.70
2	21	2.4	2.1	1.00
3	15	1.7	1.5	0.84

* Valeur estimative

- **Procédures pour déterminer le nombre d'équipes**

Pour obtenir le nombre d'équipes, la procédure est la suivante: le nombre de joueurs inscrits est multiplié par 28 % pour le premier niveau, par 42 % pour le deuxième niveau et par 30 % pour le troisième niveau. Il s'agit par la suite de diviser le chiffre obtenu dans chacun des niveaux, par 14. Cette façon de procéder peut être ajustée et demeure flexible.

Exemple:

Premier niveau: 80 joueurs x 28 % + 14 = 1.6 équipes
Deuxième niveau: 80 joueurs x 42 % + 14 = 2.4 équipes
Troisième niveau: 80 joueurs x 30 % + 14 = 1.7 équipes

Note: Le chiffre 14 représente le nombre moyen de joueurs que l'on rencontre dans une équipe.

Si l'on obtient une décimale .6 et plus, ceci implique la formation d'une autre équipe. Pour savoir si cette nouvelle équipe peut rivaliser avec les autres équipes du même niveau, il suffit de vérifier si la moitié des joueurs de cette équipe en sont à leur dernière année dans leur division;. Si oui, l'équipe évoluera dans le niveau désigné. Sinon, l'équipe peut être placée au niveau inférieur.

Avantages

Ce système a pour but d'offrir le même programme d'apprentissage à tous les joueurs de division novice à atome, peu importe la force du joueur. Les niveaux correspondent aux degrés d'habiletés des joueurs: le niveau "1" étant le plus élevé.

Les villes dont la population est plus vieille et qui ont moins d'inscriptions pourront présenter des équipes équilibrées tout en ne retrouvant que trois niveaux de classification.

Remarques

Cette formule devra être mise à l'essai dans une ou plusieurs régions. Si tout va bien, elle pourrait être répandue progressivement à toutes les autres divisions. Ceci entraînera la disparition des classes au profit de trois niveaux de pratique. Ce système serait connu sous l'appellation récréation, participation et développement à partir de pee-wee. Le jeune aura donc la possibilité d'évoluer dans un niveau de classification correspondant à ses caractéristiques.

Ce système éliminera le novice "R". Il faudra ainsi décider si les organisations locales garderont le choix de ne fonctionner qu'à trois niveaux, mais plutôt à un seul niveau où toutes les équipes sont divisées équitablement afin de ne jouer qu'à l'intérieur de ses propres murs. Dans le cas contraire, on ne peut être assuré de l'équilibre avec les autres organisations.

La FQHG devra cependant contrôler les inscriptions. Chaque joueur devra avoir signé son contrat afin qu'aucune ville ne "cache" des joueurs en les inscrivant après que les équipes seront formées.

TROISIEME PARTIE:

RECOMMANDATIONS

Pour rendre opérationnel le modèle de développement proposé, les membres du groupe de travail ont convenu de l'importance de formuler des recommandations basées sur des objectifs.

Dans cette troisième partie, un objectif général des objectifs spécifiques et un ensemble de recommandations s'appliqueront à chacune des composantes.

Et de plus, le groupe de travail a identifié (entre parenthèses) les organismes ou les groupes de personnes responsables de l'application des recommandations.

CHAPITRE 7

RECOMMANDATIONS SUR LES PRINCIPALES COMPOSANTES

CHAPITRE 7

RECOMMANDATIONS SUR LES PRINCIPALES COMPOSANTES

Dans ce chapitre, le lecteur trouvera les recommandations qui s'adressent aux composantes suivantes:

- les groupes d'âge des joueurs
  - moins de 12 ans
  - 12 - 17 ans
  - 17 ans et plus
- les instructeurs et les entraîneurs
- les parents
- l'arbitrage et les règles du jeu
- l'organisation locale
- les installations et les équipements

7.1 LES GROUPES D'AGE DES JOUEURS

7.1.1 Moins de 12 ans

OBJECTIF GENERAL

- Adapter le hockey aux caractéristiques des jeunes

Objectif spécifique	Mesures recommandées
Encourager et favoriser dans les diverses activités: - la participation - le plaisir - l'acquisition simple, facile et durable d'habiletés - la valorisation du joueur - la modification positive de l'image de soi - le contrôle et l'atténuation des émotions affectant le joueur - l'esprit sportif - l'acquisition de bonnes habitudes de vie - le développement d'un processus de résolution de problèmes	- Promouvoir la formule "hockey 2000" (annexe no 3), l'expérimenter dans les milieux, l'évaluer, l'ajuster et l'implanter progressivement **(FQHG)** - Organiser dans tout le Québec, avant le début d'une saison, un calendrier de séances d'apprentissage de base au hockey pour les Pré-novices, les Novices et les Atomes et assurer la poursuite de cet apprentissage au cours de la saison (ex.: formule MAHG) (annexe no 2) **(F.Q.H.G. et ses composantes)** - Adapter le jeu et l'enseignement aux caractéristiques physiques et psychologiques de ces jeunes **(FQHG et ses composantes)** - Utiliser beaucoup d'exercices ludiques dans les apprentissages **(instructeurs et entraîneurs)** - Donner un temps égal de participation à chaque joueur lors de matches et des séances d'apprentissage **(instructeurs et entraîneurs)** - Créer des occasions de reconnaissance des progrès individuels dans les habiletés et les comportements **(instructeurs et entraîneurs)**

7.1.1 Moins de 12 ans

OBJECTIF GENERAL

- Adapter le hockey aux caractéristiques des jeunes

Objectif spécifique	Mesures recommandées
Encourager et favoriser dans les diverses activités: - la participation - le plaisir - l'acquisition simple, facile et durable d'habiletés - la valorisation du joueur - la modification positive de l'image de soi - le contrôle et l'atténuation des émotions affectant le joueur - l'esprit sportif - l'acquisition de bonnes habitudes de vie - le développement d'un processus de résolution de problèmes	- Utiliser l'espace et le temps de glace de façon efficace lors des séances d'apprentissage et d'entraînement **(organisations locales, instructeurs et entraîneurs)** - Faire en sorte que chaque joueur expérimente diverses positions afin d'éviter la spécialisation (cas exceptionnel du gardien de but) **(organisations locales)** - Evaluer les joueurs à partir d'un système standardisé et uniformisé afin d'éviter la classification des joueurs en "bons" et "pas bons" **(FQHG et ses composantes)** - Utiliser des équipements, des règles et des surfaces de moindre dimension chez les pré-novices et les novices **(municipalités et organisations locales)** - Eduquer les jeunes aux règles du jeu et à l'esprit sportif **(arbitres, instructeurs et entraîneurs)** - Sélectionner pour ce groupe d'âge des entraîneurs et des instructeurs dont les priorités sont en fonction du développement et la participation des jeunes **(organisations locales)** - Publiciser et faire respecter la Charte des droits de l'enfant au jeu **(FQHG et ses composantes)**

7.1.1 Moins de 12 ans

OBJECTIF GENERAL

- Adapter le hockey aux caractéristiques des jeunes

Objectifs spécifiques	Mesures recommandées
Permettre un système de classification des joueurs et favoriser un meilleur équilibre entre les équipes.	- Développer et mettre à l'essai dans certains milieux, évaluer et implanter de façon progressive une nouvelle formule de classification par niveaux (p. 53) **(FQHG et ses composantes)**
Limiter le nombre de matches/saison	**1. Dans la division Pré-novice:** Interdire toute participation à une ligue, à des tournois ou des festivals **(FQHG)** **2. Dans la division Novice:** - Interdire toute participation à des championnats régionaux et provinciaux **(FQHG)** - Interdire la participation à plus de 40 matchs **(FQHG)** - Remplacer la formule de tournois par une formule "festivals" où chaque équipe est assurée de jouer 2 matches **(FQHG et organisations locales)** • 3 festivals maximum/saison (2 régionaux dans un rayon de 200 km et 1 à l'extérieur) **(FQHG et ses composantes)** - Eliminer les matchs pendant le temps de classe **(organisations locales)**

7.1.1 Moins de 12 ans

OBJECTIF GENERAL

- Adapter le hockey aux caractéristiques des jeunes

Objectifs spécifiques	Mesures recommandées
Limiter le nombre de matches/saisons	**3. Dans la division Atome:** - Veiller à ce que les jeunes ne participent à plus de 40 matches/saison **(FQHG)** - Permettre la participation des équipes à un maximum de 3 tournois dont 1 à l'extérieur de leur région **(FQHG et ses composantes)** - Interdire les matches durant le temps de classe **(FQHG et ses composantes)** - Exiger que seules les équipes gagnantes des séries éliminatoires de ligues participent aux championnats régionaux et que seule l'équipe gagnante de ces championnats ait accès aux championnats provinciaux **(FQHG et ses composantes)**
Eliminer tout système favorisant le "vedettariat"	- Eliminer tout classement des compteurs **(ligues et organisations locales)** - Durant la saison et lors de tournois ou festivals: • éliminer le choix du joueur du match, du tournoi et la formation d'une équipe étoile • s'inspirer du système de "classement gagnant" de la formule "Hockey 2000" **(organisations locales)** - Eliminer les cérémonies du mérite sportif individuel. **(organisations locales)**

7.1.1 Moins de 12 ans

OBJECTIF GENERAL

- Adapter le hockey aux caractéristiques des jeunes

Objectif spécifique	Mesures recommandées
Permettre aux jeunes de pratiquer dans des conditions valorisantes	- Rédiger et implanter dans tous les milieux, un code d'éthique cohérent avec les valeurs véhiculées par la FQSE et la RSSQ **(FQHG)** - Prendre des mesures pour équilibrer les équipes dans chaque ligue. Exemples: • Au début de la saison, assigner les équipes aux entraîneurs. • Au tableau indicateur, limiter l'affichage du pointage à 4 points d'écart entre 2 équipes. Lors de tournois et/ou de festivals, utiliser le temps de glace au maximum au lieu d'arrêter un match à cause de la différence de pointage **(FQHG et ses composantes)** - Permettre à toutes les équipes de participer aux séries éliminatoires chez les Atomes **(FQHG et ses composantes)** - Promouvoir l'esprit sportif **(FQHG)** - Offrir un service de protection du joueur au niveau provincial (ombudsman) **(gouvernement)** - Etablir et appliquer un système d'évaluation et de stimulation du joueur (grades, écussons, cartes, etc.) **(FQHG)**

7.1.1 Moins de 12 ans

OBJECTIF GENERAL

- Adapter le hockey aux caractéristiques des jeunes

Objectif spécifique	Mesures recommandées
Impliquer l'école comme un lieu favorisant l'apprentissage des habiletés de base chez les 5 à 12 ans.	- Favoriser les initiatives de programmes de hockey à l'école **(MEQ, FQSE)** - Promouvoir l'enseignement des habiletés de base du hockey comme moyen d'atteindre certains objectifs de l'éducation physique au primaire **(MEQ)** - Sensibiliser les éducateurs physiques à cet effet **(MEQ)** - Enseigner les habiletés de base du hockey à l'école **(FQSE, MEQ)** - Concevoir un guide sous forme de jeux permettant d'organiser des activités sur glace. **(MEQ, FQSE, FQHG)**

7.1.2 12 - 17 ANS

7.1.2 12 - 17 ans

OBJECTIF GENERAL

- Créer un climat et des conditions qui motivent les jeunes à poursuivre la pratique du hockey

Objectif spécifique	Mesures recommandées
Faire disparaître les comportements disgracieux, asociaux, immoraux, violents et indésirables des joueurs et des entraîneurs	- Rédiger et implanter dans tous les milieux un code d'éthique **(FQHG et ses composantes)** - Faire en sorte que ce code d'éthique soit cohérent avec les valeurs véhiculées par la FQHG et par la RSSQ **(FQHG)** - Promouvoir l'esprit sportif **(FQHG et ses composantes)** - Exiger plus de consistance et de rigueur dans les sanctions et l'arbitrage concernant: • les accrochages • le langage • les conduites anti-sportives • la violence • le manque de respect des officiels • les mises en échec par en arrière **(FQHG et ses composantes)** - Dans les divisions où la mise en échec est permise, développer la mise en échec comme une technique de jeu et non un geste de violence ou d'intimidation. Assurer une période d'adaptation à la mise en échec par un enseignement progressif **(FQHG et ses composantes)** - Poursuivre des campagnes de prévention contre la consommation de boissons alcoolisées, de drogues et de stéroïdes anabolisants **(gouvernement et organisations locales)** - Promouvoir la formule "Franc Jeu" **(FQHG)** - Offrir un service provincial et régional de protection du joueur en nommant un ombudsman **(gouvernement)**

7.1.2 12 - 17 ans

OBJECTIF GENERAL

• Créer un climat et des conditions qui motivent les jeunes à poursuivre la pratique du hockey

Objectifs spécifiques	Mesures recommandées
Offrir des occasions de jouer au hockey dans le seul but de s'amuser	- Promouvoir la pratique du hockey récréatif surtout par la formule de "hockey 2000" (annexe no 3) **(organisations locales)** - Favoriser le développement de ligues intra-muros à l'école. Impliquer les jeunes au sein d'organisations de hockey **(organisations locales et commissions scolaires)** - Equilibrer le temps d'utilisation de la glace entre les niveaux **(organisations locales)**
Réduire le nombre de matches par saison	- Réduire le nombre de matches durant le temps de classe **(FQHG et ses composantes)** - Limiter le nombre de tournois à 3/saison **(FQHG et ses composantes)** - Interdire la participation à plus de 55 matches par saison **(FQHG)** - Les exigences pour participer aux championnats sont les mêmes que dans la catégorie Atome (voir p. 64) **(FQHG et régions)**
Concilier le hockey et les études	- Regrouper les milieux scolaires, le municipal et l'organisation locale de hockey **(régions et organisations locales et scolaires)** - Inciter toute ligue de hockey à respecter les contingences des études (planifier les activités d'une équipe en fonction des exigences scolaires) **(régions et organisations locales)** - Promouvoir les programmes optionnels de hockey au secondaire **(MEQ)**

7.1.2 12 - 17 ans

OBJECTIF GENERAL

• Créer un climat et des conditions qui motivent les jeunes à poursuivre la pratique du hockey

Objectifs spécifiques	Mesures recommandées
Concilier le hockey et les études	- Créer un comité d'étude sur l'implication du milieu scolaire dans le développement et la pratique du hockey. **(MEQ)** - Instaurer des projets pilotes qui concilient le sport et les études pour tout le hockey de développement (pee-wee, bantam et midget) **(MLCP, FQSE, et commissions scolaires)** - Créer des ligues interscolaires en **(FQSE, ARSE et commissions scolaires)**
Permettre aux joueurs de se développer	- Promouvoir l'enseignement des habiletés de base du hockey au secondaire **(FQHG, MEQ)** - Etablir et appliquer un système d'évaluation et de stimulation du joueur (grades, cartes, écussons, etc.) **(FQHG)** - Pour les jeunes inscrits dans la compétition, consacrer davantage de temps de glace à l'apprentissage et à l'entraînement **(organisations locales)** - Utiliser de façon très efficace le temps de glace pour les séances d'apprentissage et d'entraînement **(entraîneurs)** - Procéder à l'évaluation des programmes "d'aide aux entraîneurs" qui sont en vigueur présentement et les introduire dans les milieux **(FQHG)** - Publier un "manuel du joueur" sur les habiletés, les règles, les stratégies, l'entraînement, l'alimentation, etc. **(FQHG)**

7.1.2 12 - 17 ans

OBJECTIF GENERAL

• Créer un climat et des conditions qui motivent les jeunes à poursuivre la pratique du hockey

Objectif spécifique	Mesures recommandées
Augmenter considérablement le bassin de joueurs dans le Midget AA et AAA	- Former immédiatement un comité d'experts afin de: • réévaluer le modèle de développement des joueurs d'âge middget afin de permettre à plus de joueurs d'accéder à ces ligues. • analyser les opérations de la ligue midget AAA afin d'améliorer les conditions de développement des joueurs en tenant compte des considérations suivantes: - la participation des jeunes de 17 ans au Midget AAA comme partout ailleurs au Canada - la structure, l' encadrement sérieux et solides de chaque organisation - l'évaluation périodique, à partir d'un système standardisé et uniformisé, de la ligue, du calibre du jeu et du développement des joueurs - la poursuite des études par les joueurs **(FQHG et MLCP)**

7.1.3 17 ANS ET PLUS

7.1.3 17 ans et plus

OBJECTIFS GENERAUX

- Assurer la pratique et le développement d'un hockey de qualité
- Augmenter le nombre de joueurs

Objectif spécifique	Mesures recommandées
Assurer le développement du joueur dans les ligues junior, collégiales et universitaires	- Former un comité d'experts afin d'évaluer la LHJMQ dans le but d'améliorer les conditions de **développement** des jeunes de 17 à 20 ans, en tenant compte des considérations suivantes: • le nombre d'équipes et leur structure organisationnelle • le nombre de matches • le temps alloué aux séances d'entraînement et d'apprentissage • la planification d'un calendrier régulier des matches et des séances d'entraînement • l'évaluation périodique de l'évolution de la ligue, du calibre de jeu et du développement des joueurs à partir d'un instrument de mesure standardisé et uniforme • les possibilités de diversifier le réseau de compétitions • la poursuite des études par les joueurs **(FQHG, MLCP, LHJMQ)** - Réaliser l'élaboration d'un modèle de développement des joueurs d'âge junior, collégial et universitaire. **(FQSE, MLCP, FQHG)**

7.1.3 17 ans et plus

OBJECTIFS GENERAUX

• Assurer la pratique et le développement d'un hockey de qualité
• Augmenter le nombre de joueur

Objectifs spécifiques	Mesures recommandées
Faire disparaître les gestes disgracieux, asociaux, immoraux et violents des joueurs et des entraîneurs dans toutes les divisions de ce groupe d'âge	- Promouvoir l'esprit sportif **(FQHG)** - Etablir et faire appliquer partout un code d'éthique cohérent avec les valeurs véhiculées par la FQSE et la RSSQ **(FQHG)** - Exiger plus de rigueur dans les sanctions et l'arbitrage pour les gestes de violence et les conduites anti-sportives **(FQHG)** - Poursuivre des campagnes de prévention contre la consommation de boissons alcoolisées, de drogues et de stéroïdes anabolisants **(gouvernement)**
Eliminer les abus des entraîneurs vis-à-vis des joueurs	- Offrir un service provincial et régional de protection du joueur (ombudsman) **(gouvernement)**
Mettre en place un système qui encouragerait les joueurs et leur permettrait de s'engager dans le hockey sans sacrifier pour autant leurs objectifs scolaires professionnels ou personnels	- Informer davantage les joueurs sur les ressources financières accessibles aux joueurs durant leurs études (système de bourses) **(FQHG, MEQ)** - Encourager la mise sur pied de bourses relevant du secteur privé **(organisations locales)** - Créer un comité formé de la FQHG, de la FQSE, des instances collégiales et universitaires afin de développer plus de ligues collégiales et une ligue universitaire au Québec **(FQHG)**

7.1.3 17 ans et plus

OBJECTIFS GENERAUX

- Assurer la pratique et le développement d'un hockey de qualité
- Augmenter le nombre de joueurs

Objectifs spécifiques	Mesures recommandées
Mettre en place un système qui encouragerait les joueurs et leur permettrait de s'engager dans le hockey sans sacrifier pour autant leurs objectifs scolaires professionnels ou personnels	- Harmoniser les programmes d'études et le hockey **(organisations locales, ligues)** - Favoriser l'application d'un programme "sports-étude" dans chaque équipe **(organisations locales)**
Favoriser le hockey récréatif	- Promouvoir les ligues intramuros dans les institutions **(FQSE, collèges, universités, commissions scolaires)** - Poursuivre le fonctionnement de ligues sans contact dans les écoles et les municipalités **(organisations locales, municipalités, cégeps, universités, commissions scolaires)**

7.2 LES INSTRUCTEURS ET LES ENTRAINEURS

7.2 LES INSTRUCTEURS ET LES ENTRAINEURS

7.2.1 Directeur de hockey

OBJECTIF GENERAL

• Assurer des interventions de qualité auprès des joueurs

Dans les pages précédentes, on favorisait le développement global du joueur de hockey dans tous les groupes d'âge. Pour ce faire, les interlocuteurs rencontrés lors des audiences et les opinions exprimées dans les mémoires ont fait part de la nécessité de développer de meilleures intervenants. A cet effet, le groupe de travail en est arrivé à la conclusion qu'il fallait résoudre les problèmes des instructeurs et des entraîneurs en ce qui concerne tout spécialement:

- leur recrutement;
- leur formation;
- le suivi de leur formation;
- la précision de leurs rôles et tâches;
- leur motivation à poursuivre;
- leurs comportements;
- leurs relations avec l'organisme de régie et les arbitres;
- leur accès à l'information et aux nouveautés;
- l'application de programmes uniformes.

- Considérant l'état actuel de la problématique reliée aux instructeurs et entraîneurs;

- Considérant que ces intervenants ont une responsabilité primordiale dans l'épanouissement des jeunes et constituent un rouage essentiel dans le développement du hockey;

- Considérant que ces personnes ont besoin d'aide, d'encadrement, de perfectionnement et de motivation à poursuivre leur "carrière";

Le groupe de travaille recommande:

Que les structures responsables de l'organisation du hockey sur glace au niveau local, engage à temps plein un "directeur de hockey" afin que tous les entraîneurs et instructeurs bénéficient d'un support de qualité d'une personne-ressource.

Sachant que le monde du hockey est un milieu conservateur réticent au changement, "on ne peut "parachuter" un individu quel qu'il soit parmi les bénévoles sans qu'il possède une formation et une préparation spécifique" [7]

---

7 F. Bilodeau, Pour un conseiller pédagogique à l'aréna, document déposé au groupe de travail en janvier 1989, p. 9.

Critères de sélection:

Le groupe de travail, reconnaissant que ces personnes-ressources auront un rôle essentiel sur l'évolution du hockey, recommande que les "**directeurs de hockey**", en plus de répondre aux exigences des comités provinciaux des instructeurs et des entraîneurs, possèdent les qualifications suivantes:

- formation universitaire ou l'équivalent
- connaissances spécifiques reliées à la pratique et au développement du hockey
- capacités de gestion
- expériences pertinentes comme intervenants dans le monde du hockey
- facilités de communiquer

Tâches

Le groupe de travail considère que les tâches du "**directeur du hockey**" devront être établies selon les orientations suivantes:

- le recrutement
- la formation et le perfectionnement
- la supervision
- la valorisation
- l'encadrement
- l'animation
- la planification
- la diffusion de l'information

Stratégie de financement

Les sructures responsables de l'organisation du hockey sur glace au niveau local devront inventorier certains modes potentiels de financement pour rémunérer leur directeur de hockey tels que:

- rémunération par l'organisation locale de hockey à même ses ressources
- rémunération partagée entre l'organisation locale et les municipalités qui utilisent l'aréna
- rémunération partagée entre l'organisation locale et les institutions scolaires qui utilisent l'aréna (cégeps, commissions scolaires, écoles privées)
- rémunération sous forme de subventions gouvernementales

7.2.2 LES INSTRUCTEURS ET LES ENTRAINEURS

OBJECTIF GENERAL

- Assurer des interventions de qualité auprès des joueurs

Objectif spécifique	Mesures recommandées
Assurer un encadrement efficace des intervenants auprès des joueurs	- Modifier les mandats des comités provinciaux et des responsables des insructeurs et des entraîneurs, afin d'assurer la réalisation des tâches suivantes: **(FQHG)** • élaborer et faire connaître un programme et un calendrier annuels de formation et de perfectionnement des instructeurs et des entraîneurs (stages, cliniques, écoles, colloques, etc.) • procéder à l'évaluation des programmes de formation • entretenir des communications efficaces avec les directeurs de hockey • en collaboration avec les responsables régionaux, élaborer des mécanismes d'évaluation des directeurs de hockey • regrouper sur une base permanente les directeurs de hockey • contrôler et superviser l'application par les entraîneurs et les instructeurs d'un code d'éthique cohérent avec les valeurs véhiculées par la FQSE et la RSSQ • s'assurer que l'engagement des intervenants sera fait à partir des habiletés à enseigner, leurs attitudes et les valeurs qu'ils préconisent plutôt qu'uniquement à partir de leurs performances et de leurs connaissances techniques • voir au suivi de la formation des instructeurs et des entraîneurs **(FQHG)**

7.2.2 LES INSTRUCTEURS ET LES ENTRAINEURS

OBJECTIF GENERAL

- Assurer des interventions de qualité auprès des joueurs

Objectif spécifique	Mesures recommandées
Offrir une formation de qualité aux intervenants auprès des joueurs	Dans les programmes de formation offerts par la FQHG aux instructeurs et entraîneurs: - Poursuivre l'emphase sur la façon d'enseigner le hockey et les moyens de réaliser un enseignement efficace - Informer davantage les intervenants sur ce qu'est un joueur de hockey sur le plan des qualités morphologiques, physiques, motrices, tactiques, psychologiques, sociologiques, intellectuelles et morales - Insister auprès des intervenants sur l'utilisation maximale et efficace de la patinoire et aux possibilités de transfert d'apprentissage dans d'autres activités (soccer, jeux collectifs, etc.) - Dans la partie théorique du programme national de certification des entraîneurs, mettre l'emphase sur: • la prévention des blessures et l'application des premiers soins • la responsabilité civile - Pour les intervenants accrédités il y a quelques années, faciliter le recyclage en ce qui a trait à ces deux (2) aspects de la formation **(FQHG)**

7.2.2 LES INSTRUCTEURS ET LES ENTRAINEURS

OBJECTIF GENERAL

- Assurer des interventions de qualité auprès des joueurs

Objectif spécifique	Mesures recommandées
Créer des services et des conditions de formation et de développement accessibles	- Utiliser la structure "éducation des adultes" pour la formation et le perfectionnement continu des bénévoles qui agissent soit à titre d'instructeur, d'entraîneur ou d'administrateur - Utiliser un système de stages ou de formation moins contraignant quant à l'horaire, (T.V. communautaire, capsules de cours, etc.) **(FQHG, Sport-Québec)** - Inventorier tous les documents, études, écrits, vidéos, etc., réalisés sur le hockey au Québec (apprentissage, entraînement, stratégie, conditionnement physique, etc.) **(FQHG)** - Créer une bande de données matérielles et humaines pour les entraîneurs (vidéo, livres, écrits, films, T.V. communautaire, conférences, pédagogues, spécialistes, etc.) **(organisations locales)** - Favoriser un remboursement des frais encourus pour leur formation et leur perfectionnement **(organisations locales)** - Mettre sur pied un mécanisme obligeant les entraîneurs et les instructeurs à se recycler périodiquement **(FQHG)**

7.2.3 LES INSTRUCTEURS

OBJECTIF GENERAL

- Assurer des interventions de qualité auprès des joueurs

Objectif spécifique	Mesures recommandées
Assurer partout au Québec l'application d'une méthode efficace d'apprentissage des techniques de base	- Former partout au Québec des instructeurs pour l'application d'une formule d'apprentissage ou de formation de base et en assurer le suivi (ex.: formule MAHG annexe no 2) **(FQHG)** - Mettre plus d'emphase, dans les programes de formation des instructeurs, sur: • les objectifs de l'apprentissage de base • les caractéristiques des jeunes selon leur âge • les exercices ludiques **(FQHG)**

7.2.4 LES ENTRAINEURS

OBJECTIF GENERAL

- Assurer des interventions de qualité auprès des joueurs

Objectifs spécifiques	Mesures recommandées
Assurer l'évolution du calibre de jeu et le développement des joueurs	- Dans le programme de formation, donner aux entraîneurs un enseignement les rendant aptes à: • élaborer des objectifs • planifier et organiser les entraînements • mesurer le niveau d'atteinte des objectifs **(FQHG)**
	- Favoriser dans chaque équipe un "team coaching" (un entraîneur chef et un adjoint) **(organisations locales)**
	- Transmettre aux entraîneurs des méthodes d'entraînement spécifiques aux différents niveaux d'âge et aux divers types de compétition **(FQHG)**
	- Offrir des possibilités de perfectionnement et de spécialisation (cliniques, stages, conférences, colloques, cours, etc.) sur de nouvelles approches en "coaching" (visualisation, relaxation, entraînement mental, etc.) **(FQHG)**
	- Assigner à toutes les équipes Elites des entraîneurs spécialement formés et compétents **(FQHG)**
S'assurer un personnel adéquat au sein de chaque équipe	- Etablir un code d'éthique pour le personnel entourant une équipe (soigneur, préposé à l'équipement) et le faire respecter **(FQHG, ses composantes et organisations locales)**

7.2.4 LES ENTRAINEURS

OBJECTIF GENERAL

- Assurer des interventions de qualité auprès des joueurs

Objectif spécifique	Mesures recommandées
Encourager des comportements réflétant l'équité et l'esprit sportif	- Offrir une formation sur le concept et l'application de l'esprit sportif et d'un code d'éthique **(FQHG et ses composantes)** - Mettre sur pied des mécanismes de reconnaissance des entraîneurs à partir de critères d'éthique plutôt qu'uniquement basés sur le succès des équipes (entraîneur du mois, semaine de l'entraîneur, etc.) **(organisations locales)**

7.3 LES PARENTS

7.3 LES PARENTS

Suite aux commentaires reçus lors de la consultation et après avoir été témoins du comportement de certains parents dans les arénas, les membres du groupe de travail ont réalisé que l'intervention des parents dans le hockey peut être sources de conduites indésirables tout comme elle peut être fort enrichissante. Certains milieux vont même jusqu'à recommander d'interdire aux parents l'accès aux arénas. Le groupe de travail, conscient de l'implication de nombreux parents bénévoles, croit plutôt à la nécessité d'impliquer adéquatement les parents.

OBJECTIF GENERAL

- Développer chez les parents un rôle de soutien positif à la participation du jeune au hockey

Objectifs spécifiques	Mesures recommandées
Sensibiliser les parents à leur rôle et aux valeurs reliées à la participation des jeunes au hockey	- Mettre sur pied des programmes et des mécanismes d'information (messages publicitaires, rencontres d'information avec les entraîneurs, etc.) sur: • l'objectif du hockey, qui est de favoriser le développement global de l'enfant • la raison principale de la participation de l'enfant: s'amuser • l'esprit sportif **(FQHG, organisations locales, ministères et organismes concernés)** - Impliquer les parents dans toute tâche de soutien administratif de façon précise **(organisations locales)**
Eliminer les comportements répréhensibles des parents	- S'assurer de l'application d'un code d'éthique touchant les comportements des parents **(FQHG et organisations locales)**

7.4 L'ARBITRAGE ET LES REGLES DU JEU

7.4 L'ARBITRAGE ET LES REGLES DU JEU

7.4.1 L'ARBITRAGE

OBJECTIF GENERAL

• Assurer le déroulement de matches dans un climat d'équité et d'esprit sportif

Objectifs spécifiques	Mesures recommandées
Assurer la formation des arbitres et le suivi dans leur travail Offrir un encadrement de qualité	Maintenir le comité provincial et modifier les mandats afin d'assurer la réalisation des tâches suivantes: - Analyser, évaluer et restructurer si nécessaire le programme de formation et de supervision des arbitres **(FQHG)** - Augmenter le nombre d'heures de formation pour le premier niveau **(FQHG)** - Assurer la prise de conscience chez les arbitres de leurs rôles et des objectifs de l'arbitrage: • chez les moins de 12 ans contribuer à l'éducation, aux règles du jeu et au développement moral des jeunes • dans les autres divisions voir à faire appliquer les règles du jeu de façon juste et équitable **(FQHG)** - Créer une banque de données sur tout le matériel pédagogique concernant l'arbitrage (écrits, vidéo, documents, etc.) et la rendre accessible **(FQHG)**
Uniformiser l'application des règles du jeu dans tous les milieux	- Axer la formation des arbitres dans l'application des règles du jeu **(FQHG)** - Contrôler, dans tous les milieux, l'application des critères d'accréditation des officiels **(FQHG)** - Sanctionner les écoles d'arbitrage **(FQHG)** - Faire en sorte qu'une rencontre ait lieu entre les officiels majeurs et les entraîneurs ou instructeurs avant chaque partie

7.4.1 L'ARBITRAGE

OBJECTIF GENERAL

• Assurer le déroulement de matches dans un climat d'équité et d'esprit sportif

Objectifs spécifiques	Mesures recommandées
Participer à l'éducation morale des jeunes	- Chez les moins de 12 ans, donner les informations sur les sanctions directement aux entraîneurs et aux joueurs au lieu de passer par les capitaines qui souvent ont des difficultés à comprendre **(organisations locales)** - Adapter l'arbitrage aux plus jeunes et les guider dans la compréhension et l'apprentissage des règlements **(organisations locales)**
Assurer un environnement valorisant pour les arbitres	- Assurer un climat agréable de relations et d'échanges entre: • arbitre - organisations • arbitre - entraîneurs • arbitre - joueurs **(organisations locales)** - Inciter les organisations à désapprouver ouvertement tout comportement irrespectueux et anti-sportif envers les arbitres **(organisations locales)** - Instaurer des mécanismes de sensibilisation au rôle de l'arbitre **(FQHG)** - Développer des mécanismes de reconnaissance (semaine de l'arbitrage, hommage aux arbitres, l'arbitre du mois, etc.) **(FQHG, ses composantes et organisations locales)**

7.4.2 LES REGLES DU JEU

OBJECTIF GENERAL

• Assurer le déroulement de matches dans un climat d'équité et d'esprit sportif

Objectifs spécifiques	Mesures recommandées
S'assurer de la connaissance du livre de règlements par les arbitres et mesurer leurs capacités d'interpréter et de réagir de façon adéquate	- Faire des examens rigoureux sur les connaissances, l'application des règles **(FQHG)** - Etablir un système d'évaluation périodique de la connaissance des règles du jeu **(FQHG)** - Evaluer les candidats sur leur jugement ou leur capacité d'interpréter une situation et de décider **(FQHG)** - Dans la formation, exiger une note de passage de plus en plus élevée à chaque niveau en ce qui a trait à l'évaluation des connaissances des règles **(FQHG)**
Encourager des comportements réflétant léquité et l'esprit sportif	- Privilégier l'utilisation de la formule "Franc-jeu" de la FQHG - Réviser la réglementation et établir (selon les divisions et les groupes d'âge) des sanctions dissuasives forçant les joueurs et les entraîneurs à ne pas utiliser de manoeuvres, de techniques et/ou de comportements déloyaux **(FQHG)** - Au début de la saison, organiser des rencontres entre les joueurs, les entraîneurs et le personnel des équipes et les arbitres (ou le responsable des arbitres) **(régions et organisations locales)** - Faire passer un test évaluant les connaissances des entraîneurs sur les règles **(FQHG)** - Expérimenter, dans certains milieux, un système de "double arbitrage" où deux officiels peuvent décerner des punitions. Après évaluation, implanter le système dans tous les milieux **(FQHG)**

7.4.2 LES REGLES DU JEU

OBJECTIF GENERAL

• Assurer le déroulement de matches dans un climat d'équité et d'esprit sportif

Objectif spécifique	Mesures recommandées
Encourager les comportements reflétant l'équité et l'esprit sportif	- Application rigoureuse et uniforme des règlements suivants: • le langage • les coups de bâton • les accrochages • les mises en échec par en arrière • les gestes provocateurs après le coup de sifflet • les gestes de violence • les assauts sur le gardien de buts après le coup de sifflet • la position à prendre lors des mises au jeu • les conduites anti-sportives - Sensibiliser les arbitres à l'esprit sportif **(arbitres et FQHG)**

7.5 L'ORGANISATION LOCALE

7.5 L'ORGANISATION LOCALE

Le groupe de travail juge essentiel le leadership de chaque organisation locale. Les recommandations concernant la structure d'accueil font suite à un manque reconnu d'uniformité, d'esprit d'appartenance à un groupe et aussi à une absence d'harmonisation entre les intervenants dans chaque aréna.

OBJECTIF GENERAL

• Harmoniser la pratique du hockey dans chaque aréna

Objectifs spécifiques	Mesures recommandées
Assurer l'uniformité dans la philosophie et les objectifs de la pratique du hockey Créer un esprit d'équipe et d'appartenance à son milieu Offrir un encadrement de qualité et créer des conditions valorisantes de pratique du hockey dans chaque aréna	- Engager un "directeur de hockey" dans chaque organisation locale **(organisations locales)** - Favoriser l'implantation d'une structure sous forme de CLUB comprenant tous les intervenants du milieu **(organisations locales)** - S'assurer que les mesures et les décisions (sélection, comportements, sanctions, contrats, etc.) se prennent conformément à des règles pré-établies et dans un esprit de justice et de respect du joueur **(organisations locales)**
Promouvoir l'esprit sportif et les comportements adéquats	- Instaurer un système d'accès à des ressources matérielles et humaines (personnes-ressources, vidéo, livres, documents, etc.) pour les parents, les joueurs, les instructeurs et les entraîneurs **(organisations locales)** - Organiser des rencontres d'information avec les parents **(organisations locales)** - Diffuser et faire appliquer le code d'éthique **(organisations locales)** - Développer des mécanismes de reconnaissance des bénévoles **(organisations locales)**

7.5 L'ORGANISATION LOCALE

OBJECTIF GENERAL

• Harmoniser la pratique du hokey dans chaque aréna

Objectifs spécifiques	Mesures recommandées
Diminuer les coûts de la pratique du hockey	- Etablir des mécanismes favorisant la participation des joueurs à des coûts minimes Exemples: • frais d'inscription spéciaux pour 2 jeunes de la même famille • vente de pièces d'équipement usagées (marché au puce) • transport à l'aréna par quartier • activités de financement • implication de clubs sociaux (Lions, Optimistes, etc.) • la participation financière du secteur commercial et des entreprises locales **(organisations locales)** - Organiser des séances d'informations sur l'achat d' équipements **(organisations locales)**
Informer la population sur les services et les activités	- Emettre des communiqués sur les programmes de hockey accessibles à tous **(organisations locales)**
Encourager l'utilisation en commun des ressources du milieu	- Regrouper les milieux scolaires, le municipal et les organisations locales de hockey pour: • partager certains frais et certaines ressources • offrir un suivi scolaire • collaborer à la tenue de certaines activités et à la planification de programmes • maximiser l'utilisation des équipements **(organisations locales, municipalités, commissions scolaires, cégeps)**

7.6 LES INSTALLATIONS ET LES EQUIPEMENTS

7.6 LES INSTALLATIONS ET LES EQUIPEMENTS

OBJECTIF GENERAL

• Pratiquer le hockey de façon sécuritaire dans un environnement adéquat

Objectifs spécifiques	Mesures recommandées
Considérer l'aréna au même titre que les autres endroits de pratique sportive	- S'assurer du maintien de l'hygiène et de la propreté dans les locaux **(propriétaire de l'aréna)** - Faire respecter la loi sur la consommation de boissons alcoolisées
Promouvoir l'esprit sportif	- Mettre en place des éléments de promotion déjà existants sur l'esprit sportif et le code d'éthique (posters, affiches, slogans, etc.) **(propriétaire de l'aréna)**
Protéger la santé des utilisateurs	- Faire analyser la composition de l'air respiré et modifier si nécessaire le système d'échappement de gaz de la surfaceuse **(propriétaire de l'aréna)** - Offrir un service et du matériel de premiers soins pour toute occasion **(propriétaire de l'aréna)** - Faire respecter les règlements de la RSSQ **(propriétaire de l'aréna)**
Inciter les utilisateurs au respect du matériel et des installations	- Informer les utilisateurs de leurs responsabilités vis-à-vis le respect du matériel et des sanctions qui pourraient être prises contre un manque de respect des installations **(propriétaire de l'aréna)**
Permettre l'accessibilité au plus grand nombre possible	- Favoriser l'utilisation de l'aréna à des coûts accessibles **(propriétaire de l'aréna)**

CHAPITRE 8

RECOMMANDATIONS SUR LE HOCKEY FEMININ

CHAPITRE 8

RECOMMANDATIONS SUR LE HOCKEY FEMININ

OBJECTIF GENERAL

• Promouvoir la pratique du hockey féminin

Des personnes intéressées par le hockey féminin ont fait part de recommandations orientées vers le développement d'un hockey féminin.

Objectif spécifique	Mesures recommandées
Développer davantage le hockey féminin	- Privilégier le développement du hockey féminin à l'intérieur de la FQHG - Réviser et modifier plusieurs règlements administratifs **(FQHG)** - Offrir une collaboration financière pour le développement du hockey féminin **(FQHG et MLCP)** - Identifier dans chacune des régions une ou des personnes-ressources **(FQHG)** - Offrir aux organisations de hockey féminin les mêmes services que ceux offerts aux organisations de hockey masculin

CHAPITRE 8

RECOMMANDATIONS SUR LE HOCKEY FEMININ

OBJECTIF GENERAL

• Promouvoir la pratique du hockey féminin

Objectif spécifique	Mesures recommandées
Développer des programmes et des services	- Rendre davantage accessibles les programmes de formation d'instructeurs, d'entraîneurs et d'arbitres aux personnes de sexe féminin **(FQHG)**
	- En l'absence de structure de hockey féminin pour les moins de 12 ans, encourager l'intégration des filles à l'intérieur des groupes de garçons dans les programmes d'apprentissage et dans les équipes **(organisations locales)**
	- Etablir des structures d'accueil et des programmes pour permettre aux filles de 12 à 18 ans de jouer entre elles et de poursuivre une fois adultes **((FQHG, ses composantes et organisations locales)**
	- Organiser des stages et des colloques pour les intervenantes **(FQHG)**
	- Participer à des projets de développement du hockey féminin dans les milieux scolaires et municipaux **(FQSE, MEQ, municipalités et FQHG)**
	- Etablir des mécanismes de promotion du hockey féminin **(FQHG)**

CHAPITRE 9

RECOMMANDATIONS A LA FEDERATION QUEBECOISE DE HOCKEY SUR GLACE

CHAPITRE 9

RECOMMANDATIONS A LA FEDERATION QUEBECOISE DE HOCKEY SUR GLACE

Les fédérations provinciales sont les principaux agents de leur sport. C'est par ces organismes et par leurs filiales régionales et locales que chaque sport est développé, promu et contrôlé. Ces fédérations doivent fournir une gamme complète de services aux adeptes de leur sport. La coopération et la communication s'imposent entre tous les niveaux de la structure.

En vertu de la politique du sport au Québec, la Fédération québécoise de hockey sur glace est mandatée pour gérer le hockey amateur du Québec. De ce fait, on la reconnaît officiellement comme **maître d'oeuvre** du hockey amateur au Québec.

Le groupe de travail considère que les recommandations formulées à l'endroit de la FQHG dans ce chapitre en feront un organisme ayant **plus de crédibilité, de pouvoir et de contrôle sur l'orientation, le développement et la pratique du hockey amateur**.

9.1 LA STRUCTURE DE REGIE

OBJECTIF GENERAL

- Faire de la FQHG un organisme ayant plus de **crédibilité**, de **pouvoir** et de **contrôle**

Objectif spécifique	Mesures recommandées
Améliorer la gestion du hockey au Québec	- Effectuer une analyse et une évaluation en profondeur de la structure, des finances, des programmes et du fonctionnement de la FQHG (province, régions, zones, milieux) et apporter les modifications qui s'imposent en tenant compte des recommandations du présent rapport et des indications suivantes: • la structure et le mode d'opération conforme aux particularités du hockey amateur • le regroupement des diverses compétences et personnes-ressources dans le domaine du hockey • l'implication de ces personnes à des postes influents pour qu'elles puissent exercer leur leadership • l'évaluation et la précision des tâches des administrateurs de la FQHG • la possibilité d'offrir une formation en gestion et en administration • l'intégration d'un représentant de la FQSE dans les structures de la FQHG **(MLCP)**

9.2 LA PHILOSOPHIE, LES OBJECTIFS ET LES PROGRAMMES

OBJECTIF GENERAL

- Faire de la FQHG un organisme ayant plus de **crédibilité**, de **pouvoir** et de **contrôle**

Objectif spécifique	Mesures recommandées
Orienter et planifier le développement du hockey au Québec	**1. Philosophie** - Promouvoir dans tous les milieux une philosophie et une conception du hockey et du joueur de hockey **(FQHG)** **2. Objectifs** - Enoncer clairement et faire connaître dans tous les milieux ses objectifs et ses priorités **(FQHG)** - Faire en sorte que les associations régionales acceptent les objectifs de la FQHG **(FQHG)** - Faire le point de façon périodique sur la réalisation progressive des objectifs **(FQHG)** **3. Programmes** - Etablir et faire connaître dans tous les milieux un plan directeur concernant le développement du hockey amateur au Québec, les mécanismes d'évaluation des programmes et du niveau d'atteinte des objectifs **(FQHG)** - S'assurer de l'appui d'autres organismes de régie du sport au Québec (FQSE, RSSQ, etc.) avant d'appliquer certains programmes dans les milieux **(FQHG)**

9.3 LES MECANISMES DE COMMUNICATION ET DE FONCTIONNEMENT

OBJECTIF GENERAL

- Faire de la FQHG un organisme ayant plus de **crédibilité**, de **pouvoir** et de **contrôle**

Objectif spécifique	Mesures recommandées
Améliorer les mécanismes de communication	- Mettre sur pied des mécanismes qui permettent de faire circuler rapidement et efficacement toutes les informations sur les règles administratives, les programmes, les actions, les priorités de la FQHG et les nouveautés avec leurs modes d'application auprès des dirigeants des instructeurs, des entraîneurs et des joueurs **(FQHG)**
	- S'assurer que tous les intervenants du hockey au Québec reçoivent le journal "Hockey-Québec" **(FQHG)**
	- Etablir des mécanismes de retour de l'information sur l'applicabilité, l'efficacité et les lacunes des programmes **(FQHG)**
	- Promouvoir des rencontres formelles de toutes les régions pour connaître les besoins et partager les initiatives **(FQHG)**
	- S'assurer que toutes les ligues de hockey organisées au Québec soient sous la juridiction de la FQHG **(FQHG)**
	- Exercer un pouvoir et un contrôle sur la pratique du hockey 12 mois par année **(FQHG)**
	- Elaborer et appliquer un système d'accréditation des écoles de hockey **(FQHG)**

9.3 LES MECANISMES DE COMMUNICATION ET DE FONCTIONNEMENT

OBJECTIF GENERAL

- Faire de la FQHG un organisme ayant plus de **crédibilité**, de **pouvoir** et de **contrôle**

Objectif spécifique	Mesures recommandées
Promouvoir les programmes et activités de la FQHG	S'assurer que les services de relations publiques et de marketing adoptent les stratégies suivantes: - Informer les médias sur la philosophie, le plan de développement et les diverses activités du hockey amateur au Québec **(FQHG et ses composantes)** - Sensibiliser la population, par le biais des médias, du rôle important des entraîneurs, instructeurs, parents, arbitres et administrateurs dans le développement du hockey québécois **(FQHG)** - Travailler en collaboration avec les mass-médias, les institutions scolaires et civiles afin de: • promouvoir l'esprit sportif et le code d'éthique • abolir et désapprouver les gestes de violence • favoriser une pratique et un développement harmonieux du hockey **(FQHG, FQSE)**

9.4 SOURCES DE FINANCEMENT

OBJECTIF GENERAL

- Faire de la FQHG un organisme ayant plus de **crédibilité**, de **pouvoir** et de **contrôle**

Pour mettre en oeuvre tous les objectifs de ce rapport, la FQHG, ne pouvant compter que sur l'apport financier de ses membres et du gouvernement, pourra aussi solliciter d'autres sources de financement

Objectif spécifique	Mesures recommandées
Augmenter les sources de financement	- Présenter aux autorités gouvernementales une stratégie budgétaire avec un plan d'action et des programmes précis, applicables et supervisés afin que ces instances réalisent l'importance et la nécessite d'intervenir financièrement - Mettre en oeuvre des mécanismes encourageant le secteur privé à collaborer aux opérations financières, que ce soit sur le plan provincial, régional, zonal ou local **(FQHG, ses composantes et organisations locales)** - Elaborer différentes possibilités d'autofinancement **(FQHG.)**

CHAPITRE 10

RECOMMANDATIONS SUR LES COMPOSANTES EXTERIEURES

CHAPITRE 10

RECOMMANDATIONS SUR LES COMPOSANTES EXTERIEURES

OBJECTIF GENERAL

- Utiliser tous les partenaires pour le développement harmonieux du hockey au Québec

Les membres du groupe de travail considèrent importantes les recommandations présentées dans ce chapitre en ce qui concerne la LNH, les mass médias et quelques autres composantes (les commanditaires, la recherche universitaire, les municipalités, la RSSQ et le ministère de la Justice).

Pour contribuer au développement harmonieux du hockey au Québec, **la LNH et les médias se doivent de présenter un modèle de hockey positif et conforme à l'esprit sportif.**

10.1 La LNH

Objectif spécifique	Mesures recommandées
Convaincre la LNH de son rôle et de son influence sur la pratique du hockey dans les milieux (joueurs - entraîneurs - arbitres - parents - responsables)	- Encourager la LNH à trouver les moyens pour présenter un modèle positif de la pratique du hockey **(gouvernement)** - Inciter la LNH à faire appliquer correctement les règles suivantes: • les accrochages • les coups de bâton • les conduites anti-sportives • l'irrespect de l'arbitre • les comportements disgracieux et irrespectueux des arbitres • la violence physique et psychologique • les gestes provocateurs après le coup de sifflet • les assauts sur le gardien de but après le coup de sifflet **(gouvernement)**

10.2 L'ASSOCIATION DES JOUEURS DE LA LNH

OBJECTIF GENERAL

- Utiliser tous les partenaires pour le développement harmonieux du hockey au Québec

Objectif spécifique	Mesures recommandées
Convaincre l'Association des joueurs et ses membres de l'influence de leurs comportements sur les jeunes	- Inviter l'Association des joueurs à faire connaître son code d'éthique **(gouvernement)** - Encourager l'Association des joueurs à inciter la LNH à présenter un modèle positif de la pratique du hockey **(FQHG)** - Participer à des campagnes de promotion de l'esprit sportif et de la poursuite des études pour les jeunes **(FQHG)**

10.3 LES CLUBS DE HOCKEY PROFESSIONNEL DU QUEBEC

OBJECTIF GENERAL

• Utiliser tous les partenaires pour le développement harmonieux du hockey au Québec

Plusieurs joueurs qui ont expérimenté tout le système du hockey québécois ont pu devenir des sources de rendement et de revenus pour les deux organisations de hockey professionnel du Québec, soit les Canadiens de Montréal et les Nordiques de Québec.

Le groupe de travail encourage ces deux organisations à intensifier leur collaboration au développement du hockey amateur.

Objectif spécifique	Mesures recommandées
Encourager les deux organisations à assumer certaines responsabilités relatives au développement du hockey	- Favoriser la présentation d'un modèle adéquat - Collaborer à la formation des entraîneurs et instructeurs, à la tenue de colloques, de stages et autres - Participer à des campagnes de promotion de l'esprit sportif et sensibilisation sur l'importance des études **(gouvernement)**

10.4 L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DU HOCKEY

OBJECTIF GENERAL

- Utiliser tous les partenaires pour le développement harmonieux du hockey au Québec

L'Association canadienne des professionnels du hockey est un regroupement national des joueurs de hockey professionnels qui ont évolué dans la ligue nationale de hockey.

Objectif spécifique	Mesures recommandées
Encourager cette association à poursuivre son implication auprès des jeunes joueurs	- Donner un rôle à cette association dans le développement harmonieux du hockey au Québec avec comme objectifs: • de sensibiliser les jeunes joueurs Elites à la poursuite de leurs études • de collaborer financièrement au développement des joueurs • de participer à des campagnes de promotion de l'esprit sportif • de collaborer aux campagnes de prévention contre la consommation de boissons alcoolisées et de drogues - Inviter ses membres à collaborer aux organisations locales **(FQHG)**

10.5 LES MASS-MEDIAS (radio, lignes ouvertes, journaux, revues, T.V., etc.)

OBJECTIF GENERAL

• Utiliser tous les partenaires pour le développement harmonieux du hockey au Québec

L'importance culturelle du hockey au Québec est telle que beaucoup de valeurs sont véhiculées par cette activité. Les mass-médias en sont le principal véhicule et de ce fait, peuvent contribuer positivement ou négativement à l'évolution des mentalités

Leur influence agit sur toutes les couches de la société et pourrait grandement contribuer au développement d'une meilleure pratique du hockey au Québec.

Objectif spécifique	Mesures recommandées
Promouvoir les comportements reflétant l'équité et l'esprit sportif	- Sensibiliser le conseil de presse, le CRTC, les propriétaires des mass-médias et les intervenants: • à leur influence sociale sur la pratique du hockey dans les milieux **(gouvernement)** - Inciter les propriétaires des mass-médias et les intervenants du milieu à: • réduire la présentation d'images de comportements de violence • désapprouver les gestes disgracieux et violents et inviter la LNH à changer le modèle • mettre plus d'emphase sur des images et des textes d'aspect plus louable et exemplaire sur la pratique du hockey • éviter si possible le traitement de l'information avec trop de chauvinisme et une partisanerie aveugle et provocatrice • augmenter les reportages et les activités de couverture des divers programmes et activités reliés à la pratique du hockey amateur au Québec • participer à la promotion de l'esprit sportif chez les joueurs, les entraîneurs et les parents **(gouvernement)**

10.6 LES COMMANDITAIRES ET LES RESSOURCES

OBJECTIF GENERAL

- Utiliser tous les partenaires pour le développement harmonieux du hockey au Québec

Considérant que les compagnies sont conscientes d'être de bons citoyens corporatifs, elles peuvent contribuer tangiblement au développement des jeunes hockeyeurs.

Objectif spécifique	Mesures recommandées
Développer la prise de bonnes habitudes de vie	- Dans les activités pour les jeunes d'âge mineur, interdire la commandite publicisée de compagnies de bière **(FQHG)** (les compagnies de bière peuvent collaborer financièrement sans publiciser cette participation)
Encourager les organisations locales à trouver des ressources autres que financières chez les compagnies	- Inviter les entreprises qui construisent et vendent des équipements de hockey à collaborer de diverses façons **(FQHG)** - Encourager des organismes sociaux et le secteur privé à collaborer **(FQHG, ses composantes et organisations locales)** - Mettre sur pied des mécanismes incitant les compagnies et les entreprises du secteur privé à collaborer **(FQHG, ses composantes et organisations locales)** - Utiliser les services d'organismes sociaux du milieu (Chambre de commerce, clubs Optimiste, Lions, Richelieu, corporation du tourisme et des congrès, etc.) **(organisations locales)**

10.7 LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE

OBJECTIF GENERAL

- Utiliser tous les partenaires pour le développement harmonieux du hockey au Québec

Le Québec est la province canadienne qui possède la plus grande quantité d'écrits, d'études et de résultats de recherches sur le hockey, son apprentissage, sa technique, ses instruments d'évaluation ou autres.

Objectif spécifique	Mesures recommandées
Accentuer la recherche sur le développement des composantes du hockey québécois	- Encourager davantage les recherches sur le hockey et ses composantes **(MLCP, MEQ ET FQHG, universités)** - Créer une banque de données sur les recherches dans le domaine du hockey **(FQHG)** - Transmettre les informations des recherches aux joueurs, entraîneurs et bénévoles des milieux dans un langage compréhensible et accessible à tous **(FQHG)**

10.8 LES MUNICIPALITES

OBJECTIF GENERAL

- Utiliser tous les partenaires pour le développement harmonieux du hockey au Québec

Objectifs spécifiques	Mesures recommandées
Maintenir leur rôle de maître d'oeuvre du développement et de l'organisation du loisir	- Favoriser la prise en charge du loisir par le citoyen en lui offrant des services - Informer l'organisation locale des services que la municipalité peut offrir - Favoriser la concertation entre la municipalité, l'organisation locale et le scolaire - Assurer l'utilisation maximum des ressources - Tendre vers l'équité dans l'utilisation des ressources - Soutenir la formation des bénévoles
Offrir un environnement sain	- Faire respecter les règlements de la RSSQ, de la FQHG et de la Régie des alcools - Participer à des campagnes de promotion de l'esprit sportif et du code d'éthique de la FQHG - Fournir un matériel de sécurité adéquat en fonction des événements

10.9 LA RSSQ

OBJECTIF GENERAL

- Utiliser tous les partenaires pour le développement harmonieux du hockey au Québec

Objectif spécifique	Mesures recommandées
Veiller à ce que la sécurité et l'intégrité des personnes qui pratiquent le hockey soient assurées	- Promouvoir l'esprit sportif - Rendre sécure la pratique du hockey et prendre les moyens pour réaliser cet objectif: • recueillir, analyser et diffuser de l'information sur la sécurité au hockey • effectuer ou faire effectuer des études et des recherches sur la sécurité au hockey • participer à l'éducation du public pour assurer sa sécurité lors de la pratique du hockey • participer à l'élaboration, en matière de sécurité, de méthodes de formation des personnes qui travaillent dans le hockey • prêter son concours technique pour l'élaboration et la diffusion d'un règlement de sécurité • conseiller toute personne qui lui en fait la demande sur les moyens d'assurer sa sécurité dans le hockey • collaborer à l'élaboration d'une philosophie globale de la pratique du hockey

10.10 LE MINISTERE DE LA JUSTICE

OBJECTIF GENERAL

- Utiliser tous les partenaires pour le développement harmonieux du hockey au Québec

Objectif spécifique	Mesures recommandées
Faire appliquer avec plus de rigueur la loi dans tous les milieux de pratique du hockey	- Utiliser un ou des mécanismes pour faire appliquer la ou les lois en matière civile ou criminelle concernant les "voies de faits" sur la patinoire comme dans tous les autres milieux de la société (même dans le hockey professionnel pratiqué au Québec) - Faire des recommandations au ministère de la Justice (telles que déjà énoncées dans le rapport Néron sur la violence au hockey (1977)): • que le ministère de la Justice procède au remaniement et à des modifications des dispositions du Code civil applicables au hockey • que le gouvernement québécois invite le ministère fédéral de la Justice à procéder au remaniement et à des modifications des dispositions du Code criminel • que les règles du droit substantif soient adaptées, tant en matière civile qu'en matière pénale, aux conditions du sport • que les législateurs compétents dans le domaine instaurent un mécanisme de présomption visant à faciliter la preuve de la complicité de l'entraîneur et du propriétaire lors d'actes violents • que la justice québécoise soit moins tolérante face à la brutalité sportive et aux pressions illégales dont les jeunes peuvent être victimes • que le ministère de la Justice et les organismes de contrôle exercent plus de rigueur dans le respect et l'application des lois

QUATRIEME PARTIE:

APPLICATION

CHAPITRE 11

APPLICATION DU RAPPORT

Le groupe de travail, dans son rapport sur le hockey au Québec, a proposé des objectifs généraux et spécifiques dans chacune des composantes et recommande des mesures appropriées pour réaliser ces objectifs.

Dans un autre temps, les membres du groupe de travail sont convaincus de la nécessité et de l'importance culturelle, sociale et économique d'un développement harmonieux du hockey au Québec. Avec la volonté d'aller jusqu'au bout dans son rapport, le groupe de travail propose dans cette partie des moyens de réaliser les objectifs et les recommandations.

L'application des mesures recommandées implique un **partenariat** dans le soutien et le développement de ce sport. A cet égard, le groupe de travail a reconnu comme principal partenaire le gouvernement du Québec.

11.1 COMITE DE SUIVI

Le gouvernement du Québec, en confiant au groupe de travail le mandat d'étudier la situation du hockey au Québec et de formuler des recommandations, faisait sentir **sa volonté** de développer une bonne pratique de ce sport au Québec.

Le groupe de travail juge essentiel le soutien et le contrôle exercés par le gouvernement, et tout paticulièrement par le MLCP et le MEQ, sur la pratique du hockey au Québec.

Le gouvernement du Québec a une importante tâche relative à la politique sociale dans le développement du sport: il a à assumer son rôle et son pouvoir de responsable du sport au Québec. Il doit s'assurer que les recommandations du présent rapport seront appliquées, évaluées, puis ajustées si nécessaires avant une mise en application généralisée.

Le groupe de travail recommande au **gouvernement du Québec**:

- **de mettre sur pied par l'intermédiaire du MLCP et du MEQ, un "comité de suivi", responsable de l'application des recommandations.**

Ce comité aura pour mandats:

- d'analyser les recommandations;
- de réaliser un plan d'application des recommandations;
- de créer un ou des projets pilotes avec un plan expérimental pour certaines recommandations;
- d'analyser et d'interpréter les résultats obtenus.

11.2 IMPLICATIONS FINANCIERES DU GOUVERNEMENT

Le financement du hockey est une préoccupation fondamentale pour le futur et va influencer directement le niveau d'atteinte des objectifs de chacune des composantes du développement du hockey au Québec.

Bien qu'il reconnaisse que le gouvernement du Québec a déjà investi des sommes importantes pour le développement du hockey, notamment pour l'implantation du réseau d'arénas à travers le Québec, pour soutenir la Fédération Québécoise de Hockey sur glace, ses ligues de développement, certains de ses clubs et joueurs d'élite ainsi que l'Ecole Sports-Etudes de niveau collégial, le groupe de travail recommande au **gouvernement du Québec**:

- **De mettre au rang de ses priorités le développement du hockey amateur au Québec;**

- **D'augmenter les subventions consacrées au hockey amateur;**

- **De projeter et d'assurer les disponibilités financières que le gouvernement consacrera au développement du hockey amateur pour les cinq (5) prochaines années.**

CONCLUSION

CONCLUSION

L'analyse découlant des audiences publiques a permis aux membres du groupe de travail de cerner les forces et les faiblesses de la situation du hockey amateur québécois.

Le diagnostic a fait ressortir la nécessité d'investir **temps, énergies et argents** pour le développement de ce sport.

A partir des témoignages et des nombreux rapports des milieux, le groupe de travail a énoncé des objectifs et des recommandations. Tous les objectifs et les éléments de recommandations sont **interactifs et interdépendants**. La modification ou l'amélioration d'une composante aura donc des répercussions sur chacune des autres composantes et sur le joueur de hockey.

Au cours des diverses audiences et délibérations, les membres du groupe de travail ont eu des discussions souvent fort animées. Mais tous visant le même objectif, **travailler au développement harmonieux du hockey au Québec**, se sont ralliés aux énoncés du présent rapport.

Les membres du groupe de travail souhaitent donc que le développement du hockey amateur se poursuive pour que:

- **Le hockey devienne un moyen d'éducation et de développement intégral de la personne;**
- **Tous les bénévoles reçoivent une formation de qualité et soient bien encadrés;**
- **De plus en plus de québécois et québécoises pratiquent cette activité;**
- **De nouveaux talents soient découverts.**

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

Beaudin, M. (1989) Hockey 2 000. Document de travail, FQHG.

Bilodeau, F. (1989) Pour un conseiller pédagogique à l'aréna. Document présenté lors de la consultation sur le hockey mineur au Québec en janvier.

Cabinet du Premier Ministre (1988). Le gouvernement forme un groupe de travail sur la situation du hockey mineur au Québec. Communiqué de presse, mars 1988.

Fédération québécoise de hockey sur glace. (1988) Méthode d'apprentissage de hockey sur glace

Fédération québécoise de hockey sur glace. (1988) Rapport annuel de la FQHG. Saison 1987-1988.

Fédération québécoise de hockey sur glace. (1988) Une alternative pour un hockey au service de l'humain.

Forest, P. (1982). Le jeu et l'enfant. La Presse, de mars à mai.

Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. (1989) Le bénévolat, un loisir. Encart inséré dans La Presse et Le Soleil entre mars et avril.

Néron, G.E. (1977). **Rapport final du comité d'étude sur la violence au hockey amateur au Québec**, gouvernement du Québec.

ANNEXES

ANNEXE 1

ETAPES DE CONSULTATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL

1) Première phase de consultations:

Rivière-du-Loup, le 26 mars 1988;
Abitibi-Témiscamingue ,le 1er avril 1988;
Saint-Donat, le 2 avril 1988
Laval, le 17 avril 1988
Saint-Jérôme, le 26 avril 1988;
Beauport, le 27 avril l988;
Sherbrooke, le 30 avril 1988;
Sainte-Foy, le 11 mai 1988
Mont Saint-Louis, le 19 mai 1988
Trois-Rivières, le 21 mai 1988
Montréal, le 6 juin 1988
Chicoutimi, le 11 juin 1988.

2) Publication d'un rapport préliminaire:

Le 10 novembre 1988, un rapport préliminaire fut publié sur la première phase des consultations.

3) Deuxième phase de consultations:

Montréal, 6 décembre 1988;
Québec, 8 décembre 1988;
Montréal, 14 janvier 1989;

ANNEXE 2

UNE MÉTHODE D'APPRENTISSAGE DE BASE, LA FORMULE "MAHG".

(Extrait de Méthode d'apprentissage de hockey sur glace, MAHG 1, FQHG,1987)

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

1- Des nouveaux programmes, pourquoi?
- Résultat d'une auto-évaluation qui se fait annuellement au sein de la structure de la MAHG.
- Nouvelles attentes du hockey québécois.
- Changements dans les groupes d'âges.
- Évolution générale du hockey.

2- Qu'est-ce que le hockey?
Activité physique qui, de par ses programmes, ses activités et son encadrement, offre aux jeunes ainsi qu'à ses intervenants l'occasion d'apprendre, de s'exprimer, de se recréer, de s'épanouir.

3- Qu'est-ce que la MAHG?
C'est une série de cinq (5) programmes d'apprentissage progressif du hockey, comprenant chacun vingt (20) leçons.

4- Objectifs généraux de la MAHG.
- Offrir à l'enfant un contenu, des formes de travail, un encadrement susceptible de favoriser l'apprentissage des éléments de base technique et tactique du hockey.
- Stimuler chez l'enfant son intérêt et son désir envers la pratique du hockey.
- Inculquer les notions premières du jeu d'équipe.
- Favoriser l'acquisition d'un bagage technique et tactique suffisant afin de permettre à l'enfant de pouvoir choisir, s'orienter dans l'un ou l'autre des secteurs d'activités (Récréation, Compétition, Excellence) selon son niveau d'habileté, ses goûts, ses intérêts et ses aspirations.

5- Approche pédagogique des nouveaux programmes.
- Apprentissage progressif et répétitif de la technique, de la tactique, en fonction du jeu de hockey.
- Présentation de situations tactiques qui tout en étant spécifiques, peuvent contribuer à approfondir des connaissances techniques déja vues.
- Accent mis sur la bonne exécution plutôt que sur la rapidité d'exécution.

6- Clientèle de la MAHG.
Jeunes garçons et filles âgés de cinq (5) à neuf (9) ans.

7- Structure d'application de la MAHG.

PRÉ-NOVICE

ÂGE	PROGRAMME	NOMBRE DE JEUNES	NOMBRE D'INTERVENANTS	NOMBRE DE LEÇONS	FRÉQUENCE D'APPLICATION
5	1	60 ?	minimum 6	20	1 fois/semaine
6	2	50 ?	minimum 5	20	2 fois/semaine
7	3	50 ?	minimum 5	20	2 fois/semaine

- On dispense un programme annuellement.
- Les leçons peuvent s'échelonner entre cinquante (50) et soixante (60) minutes.

8- Conception des programmes.
Voir documentation d'appoint

9- Tests de regroupement.
Il est plus facile de travailler avec des jeunes de même calibre à l'intérieur de son groupe. C'est pourquoi on fait passer des tests aux joueurs afin de les regrouper selon leur niveau d'habileté acquis.
Pour un même exercice, les conseils d'un instructeur varieront selon les habiletés acquises des joueurs. Ainsi, tous les joueurs progresseront à leur rythme.

10- Constitution d'une leçon.
- Un premier temps où l'on revoit des exercices pratiqués antérieurement.
- Un deuxième temps où l'on travaille en zone des exercices visant à développer son habileté technique.
- Un troisième temps où l'on travaille l'aspect technique du hockey.

11- Évaluation.
Buts:
- Identifier le niveau de maîtrise atteint par le jeune pour certains gestes techniques jugés importants.
- Classer le jeune dans un groupe correspondant à son niveau d'habileté.

Il est suggéré d'élaborer un «bulletin» qui sera remis au joueur. Il fournira les renseignements sur le niveau de maîtrise atteint pour les gestes techniques retenus.
Les résultats de l'évaluation de l'année précédente peuvent aussi vous servir dans la formation de vos groupes.

Moyens:
- Tests standardisés.
- Observations individuelles sur la technique.

12- Accréditations.
- Avoir un temps inférieur pour les deux (2) tests au total lors de la leçon 20.
- Amélioration sensible notée par l'instructeur lors de ses observations.

Il faut se rappeler qu'un joueur a plus de chances de s'améliorer s'il travaille selon son niveau d'habileté. Ce n'est pas lui rendre service que de le faire graduer dans un programme supérieur s'il n'est pas suffisamment habile pour réussir le programme précédent.

On remet au joueur un certificat et un écusson pour souligner sa participation au programme dans lequel il s'est inscrit.

ANNEXE 3

PROGRAMME "HOCKEY 2000"de la FQHG

(Extrait de "Hockey 2000",projet de M. Marc Beaudin, 1989)

HOCKEY 2000

DÉFINITION

HOCKEY 2000 SE DÉFINIT COMME UN PROGRAMME AXÉ SUR LE JEU ET SUR LE PLAISIR DE PARTICIPER A LA PRATIQUE DU HOCKEY SUR GLACE. IL RÉPOND DAVANTAGE A L'UNIVERS DU JEU QU'A CELUI DE LA PERFORMANCE.

LES REGLES ET L'ENCADREMENT SOUTIENNENT DE FAÇON HARMONIEUSE LE DÉROULEMENT DU JEU, TOUT EN PERMETTANT LE DIVERTISSEMENT ET LE DÉLASSEMENT DES PARTICIPANTS(ES) A L'INTÉRIEUR DES CARACTÉRISTIQUES ESSENTIELLES DE LA DISCIPLINE. LA DIVERSITÉ DE LA PROGRAMMATION ET DES PARTICIPANTS(ES) PERSONNALISE DAVANTAGE CE PROGRAMME.

HOCKEY *2000*

LES OBJECTIFS DE HOCKEY *2000*

Grâce à une programmation uniformisée et un langage commun à tous, hockey *2000* cherche à :

1- Développer un modèle de pratique du hockey centré d'abord sur les besoins des enfants.

2- Harmoniser la collaboration et favoriser la communication entre tous les intervenants(es) impliqués(es) dans l'éducation des enfants

3- Assurer chez tous les participants, l'émergence d'une image positive d'eux-mêmes et du sport qu'ils représentent

HOCKEY *2000*

Est un nouveau programme qui s'adresse aux parents des jeunes hockeyeurs (euses) et aux organisations de hockey mineur membres de la Fédération Québécoise de Hockey sur Glace

Propose comme modèle une programmation variée d'activités de Hockey. Ce modèle répond d'abord aux besoins et aux attentes de l'enfant, considéré comme son client privilégié.

Précise le nombre d'heures allouées annuellement à l'enfant pour l'ensemble de sa programmation de hockey.

Met l'accent sur les bienfaits d'offrir à l'enfant (3) types d'activités à l'intérieur de sa programmation annuelle.

LES TROIS (3) TYPES D'ACTIVITÉS

HOCKEY *2000*

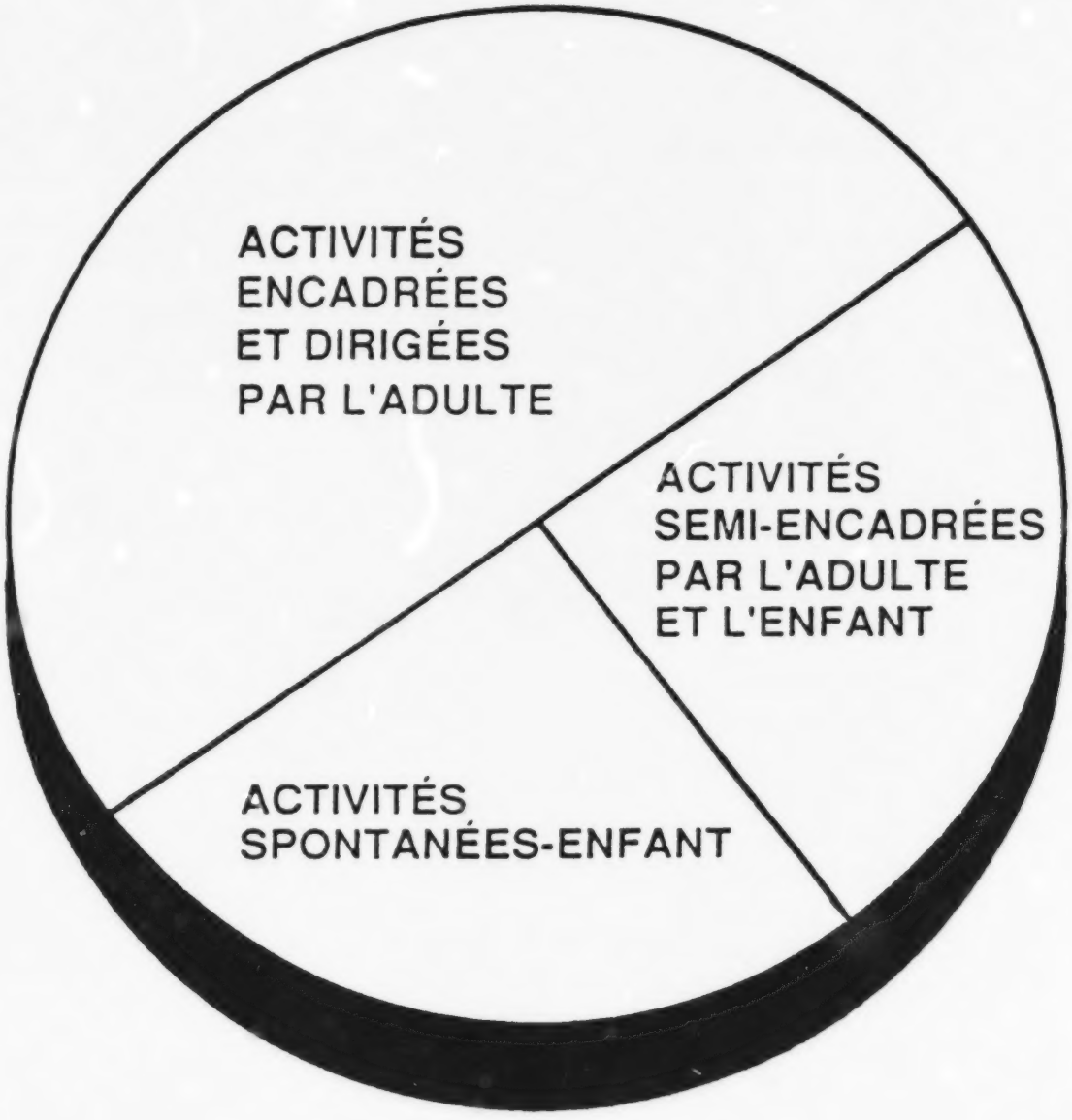

LE JOURNAL DU JOUEUR

UN OUTIL INDISPENSABLE DE

HOCKEY 2000

Le journal du joueur se veut l'outil privilégié du programme HOCKEY 2000. Chaque enfant inscrit au programme s'en voit remettre un exemplaire en début d'année. On attribue plusieurs fonctions à ce journal, notamment:

Une fonction d'information

Le journal amasse une série d'informations sur le vécu de l'enfant après chacune de ses activités de hockey. Il favorise également la cueillette de certains renseignements émanant du feedback émis par les adultes qui l'encadrent.

Une fonction de contrôle

Le journal permet de traiter les informations recueillies en vue d'améliorer ponctuellement la qualité du programme comme tel. Il favorise aussi une évaluation objective du programme HOCKEY 2000 au terme de son expérimentation.

Une fonction de communication

Le journal établit un réseau de communication jugé essentiel à la réussite de HOCKEY 2000. L'enfant se situe au centre de ce réseau. Sa famille (parents), son organisation de hockey (entraîneur) et son école (professeur titulaire) font partie de ce réseau.

Le véhicule publicitaire

Le journal du joueur se veut un véhicule publicitaire intéressant. L'enfant en est le conducteur, son itinéraire est précis et ses nombreux déplacements l'amènent à rencontrer beaucoup de gens.

L'entreprise qui s'associe au programme HOCKEY 2000 se voit donc offrir une place de choix aux côtés de son principal promoteur, nul autre que l'enfant lui-même.